



RAPPORT ANNUEL 2020



RRUQ

Régime de retraite
de l'Université du Québec



TABLE DES MATIÈRES

4

Faits saillants

5

En un coup d'oeil

6

Message du président

8

Mot du directeur général

9

Situation financière
du RRUQ

12

Taux de cotisation

13

Indexation des rentes

14

Profil des participants

17

Service à la clientèle

18

Gouvernance

23

Rapport des comités

27

Ressources humaines

28

Technologies
de l'information

30

Frais d'administration
et de gestion

32

Placements

45

États financiers

76

Comités et partenaires

78

Fédération des retraités
de l'Université du Québec

79

Principaux
conseillers externes

79

Gestionnaires
de portefeuilles



FAITS SAILLANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Le ratio de capitalisation au 31 décembre 2020 est égal à

100,2 %
incluant la PED*, et
96,7 %
en excluant la PED*.

Le degré de solvabilité au 31 décembre 2020 est de

74,7 %

Le taux global de cotisation au Régime est de

18,9 %
du salaire en 2021,
et augmentera à
19,1 %
du salaire en 2022.

En 2021, les retraités verront leur rente augmenter des pourcentages suivants:

1,0 %
pour les rentes accumulées avant 2005 (100 % de l'inflation);

1,0 %
pour les rentes accumulées de 2005 à 2017 (indexation ponctuelle 100 % de l'inflation);

0,8 %
pour les rentes accumulées depuis 2018 (75 % de l'inflation, arrondi à une décimale).

Le passif des retraités représente

53 %
du passif total de capitalisation.

INDEXATION PONCTUELLE

Les cotisations versées en 2020 permettront de donner une indexation ponctuelle de

1,0 %
en 2021.

PLACEMENTS

Rendement brut de

8,97 %
en 2020.

Rendement brut annualisé de

8,27 %
sur quatre ans.

Actifs sous gestion de

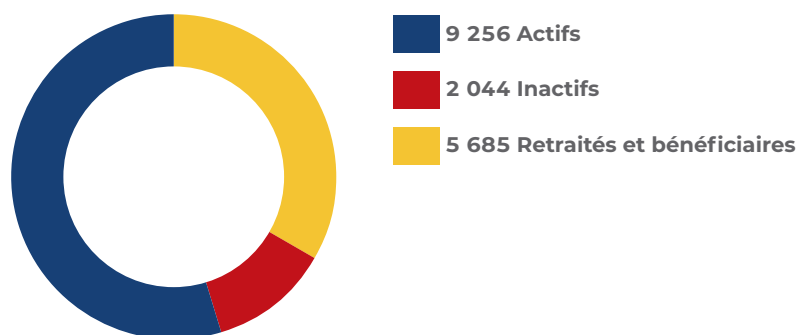
5,1 G\$
au 31 décembre 2020.

* La PED (provision pour écarts défavorables) est une réserve que le RRUQ doit constituer, en vertu de la Loi, à l'aide des gains actuariels qui sont observés lors des évaluations actuarielles. Cette réserve constitue une marge de sécurité et ne peut être utilisée à d'autres fins. La PED doit atteindre un montant établi par la Loi (actuellement d'environ 650 M\$) pour être pleinement constituée. La valeur de cette réserve au 31 décembre 2020 est de 178 M\$.

EN UN COUP D'OEIL

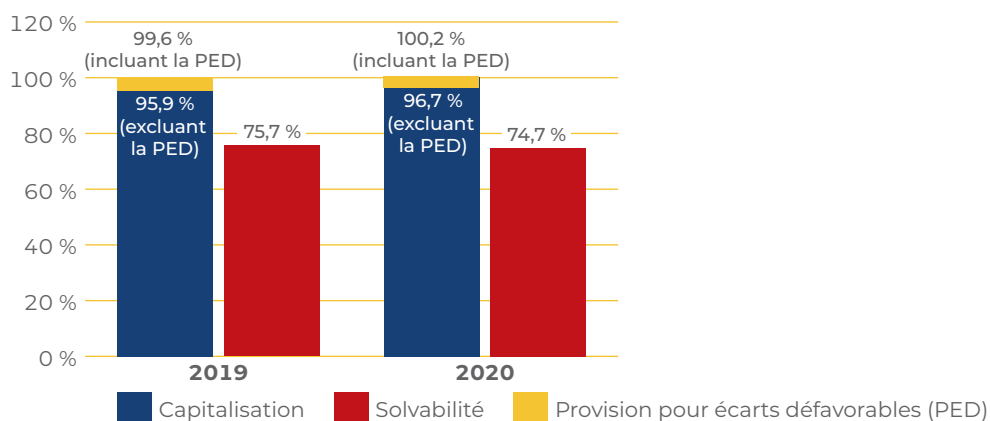
Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et de quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant. La rente versée est égale à 2 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels par année de participation et elle est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations du Régime de rentes du Québec.

Total des participants



Principaux indicateurs financiers

Ratios de capitalisation et de solvabilité (%) au 31 décembre



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

Nous nous souviendrons tous de l'année 2020. Celle qui a été marquée par la pandémie de la COVID-19. Celle qui nous a causé bien des soucis. Pour un régime de retraite comme le nôtre, les rendements boursiers en début de pandémie ont été source de préoccupations. Par contre, de ce côté, tout est rentré dans l'ordre par la suite. Le rendement final de 2020 est somme toute très bon et la situation financière du RRUQ est excellente, comme vous pourrez le constater à la lecture du présent rapport annuel.

La crise de la COVID-19 a causé beaucoup plus de soucis du côté de l'organisation du travail en général, et ce, partout sur la planète. Le Secrétariat du RRUQ a pu malgré tout bien tirer son épingle du jeu. L'agilité de l'équipe combinée à une utilisation pré-pandémie déjà efficace des technologies de l'information a assurément facilité les choses. Quelques semaines seulement après le début de la crise, en mars, le Secrétariat était de nouveau entièrement fonctionnel. En fait, ses activités n'ont jamais été arrêtées. Toute la gestion des actifs et l'administration des prestations se sont faites en bonne partie en télétravail, sans que la qualité des services et les besoins des participants en soient affectés.

La COVID-19 a aussi eu un impact sur la tenue des assemblées annuelles du RRUQ en 2020. Les membres du Comité de retraite ont dans un premier temps décidé de reporter à l'automne la tenue des assemblées annuelles habituellement prévues en mai. Ils ont par la suite décidé d'annuler exceptionnellement la tournée dans les différents établissements pour ne tenir qu'une seule assemblée, en visioconférence uniquement. Celle-ci a eu lieu le 7 octobre 2020. À la suite du sondage de satisfaction effectué après l'assemblée, il appert que les participants aient bien apprécié l'expérience. Encore en 2021, l'assemblée annuelle se tiendra uniquement en visioconférence mais de retour au printemps, soit le 13 mai.



Louis Dufresne, Président

De leur côté, toutes les instances du RRUQ, soit le Comité de retraite et ses sous-comités, ont aussi maintenu leurs activités mais ont tenu leurs réunions par visioconférence uniquement, à compter de la mi-mars. Parmi les différents dossiers traités, notons les principaux suivants :

REFONTE DU RÈGLEMENT DU RRUQ

Au cours de l'année 2020, le RRUQ a complété le projet de refonte du Règlement du Régime de retraite – soit l'Annexe 6b, du Règlement général 6 de l'Université du Québec – entrepris en 2019. Tout au long du projet, le Secrétariat du RRUQ a travaillé de concert avec la Table réseau de négociation du régime de retraite et des assurances collectives. Le texte du Règlement du Régime a ainsi été épuré afin de ne conserver que les dispositions d'application courante. Cette refonte ne modifie en rien les dispositions du Régime. Toutes les instances concernées ont déjà donné leur approbation.

GESTION DES CYBERRISQUES ET ASSURANCE CYBERRISQUES

Le Comité de retraite a poursuivi en 2020 son analyse des meilleures pratiques en gestion des risques en général et des cyberrisques en particulier. Bien que le RRUQ n'ait jamais connu de faille dans ses systèmes administratifs et informatiques, il se doit de demeurer vigilant. Le RRUQ vise à rester proactif et à l'avant-garde en matière de gestion des cyberrisques. C'est d'ailleurs pourquoi il s'est doté d'une police d'assurance cyberrisques en 2020.

PLAN DE COMMUNICATION

Le déploiement du plan de communication du RRUQ, s'adressant aux participants et aux retraités du Régime dans le but d'améliorer la compréhension du Régime et son appréciation par l'ensemble des participants, s'est poursuivi en 2020.

Les deux principaux éléments du plan sont la refonte du site Internet du RRUQ ainsi que la refonte des relevés annuels des participants et des retraités. Le site Internet a donc été complètement refait en 2020, proposant un visuel actuel, convivial et plus instinctif. Les travaux concernant la refonte des relevés des participants actifs ont quant à eux été complétés à temps en 2020 pour la production des relevés au 31 décembre 2019. Pour les participants détenant une rente différée et les retraités, la refonte des relevés devrait être complétée en 2021 et 2022 respectivement.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le groupe de travail formé par le Comité de retraite en 2019 pour développer le nouveau plan stratégique du RRUQ a poursuivi ses travaux en 2020. L'échéancier du groupe de travail a certes été perturbé par la crise sanitaire causée par la COVID-19, mais ladite crise aura tout de même permis d'identifier au moins un vecteur stratégique d'intervention additionnel : la numérisation systématique des dossiers comme outil de travail au Secrétariat. Le groupe de travail remettra son rapport au Comité de retraite dans les prochains mois. Les futurs plans d'affaires annuels du Régime seront ainsi élaborés à partir des enjeux, orientations et objectifs identifiés dans ce plan stratégique.

NOUVEAU DIRECTEUR DES PLACEMENTS, DU CONTRÔLE ET DE LA COMPTABILITÉ

Après vingt-trois années de service au sein du Secrétariat du RRUQ, notre directeur des placements, du contrôle et de la comptabilité, Monsieur Louis Langlois, a annoncé en septembre 2020 qu'il prendrait sa retraite le 1^{er} avril 2021. Reconnu par ses pairs dans l'industrie, le RRUQ a connu, sous sa direction, un très bon historique de rendement sur ses actifs, et ce, malgré les différents aléas des marchés financiers. Mentionnons également qu'à son arrivée à la Direction des placements, l'actif du RRUQ avoisinait les 1,5 milliard de dollars alors qu'au 31 décembre 2020, à la veille de son départ, il dépassait le cap des 5 milliards de dollars. Au nom de tous les membres du Comité de retraite et de l'ensemble des participants et retraités du Régime, je le remercie chaleureusement pour son dévouement et pour tout le travail effectué au cours de ces années.

Le processus de recrutement, pour combler son départ, a donc été mis en branle à l'automne dernier. Monsieur Sébastien Naud, CFA tout comme Monsieur Langlois, s'est joint à l'équipe du RRUQ pour le remplacer. M. Naud possède une vaste expérience du placement institutionnel et des régimes de retraite. Il a travaillé, au cours des dix-sept dernières années, auprès d'un important bureau d'actuaire-conseils. Je lui souhaite la plus cordiale des bienvenues parmi nous.

REMERCIEMENTS

Chaque année, des membres du Comité de retraite quittent leur fonction après avoir œuvré au sein du Comité. Ainsi, en 2020, six personnes ont cessé de siéger au Comité, Madame Josée Bélanger, désignée par la corporation TÉLUQ, Monsieur Yves Dupont, désigné par la corporation UQO, Monsieur Bernard Gaucher, désigné par les employés de l'UQTR, Monsieur Martin Hudon, désigné par la corporation UQ, Monsieur Jean-Yves Lajoie, désigné par les employés de l'UQAR et Monsieur Robert Robillard, membre non votant désigné par les participants actifs. Je les remercie pour leur engagement et leur implication des dernières années auprès du Comité de retraite et de ses sous-comités.

Je souhaite la bienvenue à six nouveaux membres qui se sont joints à nous depuis, soit Monsieur Guy Dufour, désigné par la corporation ENAP, Monsieur Harold Heppell, désigné par les employés de l'UQAR, Monsieur Gaël Le Corre-Laliberté, membre non votant désigné par les participants actifs, Monsieur André G. Roy, désigné par la corporation UQ, Monsieur André J. Roy, désigné par la corporation UQO, et Monsieur Jean-François Vézina, désigné par les employés de l'UQTR.

Je souhaite également souligner le dévouement des membres actuels du Comité de retraite et des sous-comités. Leur contribution à nos travaux est essentielle à la bonne gestion de votre régime de retraite. Je tiens aussi à remercier le directeur général du RRUQ et toute son équipe du Secrétariat pour leur excellent travail et leur soutien continu.

Je termine en vous souhaitant une bonne lecture.

Bien respectueusement,
Le président, Louis Dufresne

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers membres,

Le ratio de capitalisation du Régime au 31 décembre 2020 est supérieur à ce qu'il était un an auparavant, passant de 99,7 % à 100,2 %. Il atteint en fait la barre des 100 % pour la première fois depuis 2016. La valeur des actifs du RRUQ a franchi le cap des 5 milliards de dollars pour s'établir à 5,1 milliards de dollars au 31 décembre 2020, une augmentation de 350 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Le RRUQ a connu un bon rendement sur ses actifs en 2020, soit un taux de 8,97 %, dans une année marquée par la COVID-19 et par une très grande volatilité des marchés boursiers et des titres obligataires. Ce rendement est nettement supérieur aux besoins actuariels. Les marges de sécurité pour établir la situation financière du Régime au 31 décembre 2020 demeurent importantes, en application de la Politique de financement, témoignant de la santé financière du Régime. Ces marges représentent un coussin de sécurité supérieur à 500 millions de dollars.

Sur une période de quatre ans, le rendement annualisé du Régime s'élève à 8,27 %. Sur 10 ans, le rendement annualisé est égal à 8,74 %.

ANALYSE DES RISQUES DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

Il incombe au Comité de retraite d'identifier et de mesurer les risques de la situation financière du Régime et de mettre en place les stratégies nécessaires pour gérer et mitiger l'impact de ces risques. Même si le Régime a réalisé un bon rendement en 2020, les marges dans les taux d'intérêt pour calculer le passif du Régime et la cotisation d'exercice ont reculé; la marge pour le calcul de cette dernière est même à son niveau plancher pour l'année 2022. Ceci est le résultat du niveau des taux d'intérêt qui persiste à demeurer bas, affectant l'espérance de rendement futur que réalisera le Régime. Le RRUQ procédera à une étude de projection stochastique sur 10 ans (voire même sur 20 ans) de son actif et de son passif en 2021, ce qui permettra un plus grand éclairage sur la situation financière du Régime.



Alain Vallée, Directeur général

POLITIQUE DE PLACEMENT

L'implantation des changements prévus à la Politique de placement du RRUQ lors de sa révision au 1^{er} juillet 2019 s'est poursuivie en 2020. Les allocations dans les classes d'actifs traditionnelles (obligations canadiennes et actions canadiennes) ont diminué au profit des classes dites alternatives (dette de croissance, immobilier, infrastructures et placements privés).

TAUX DE COTISATION AU RÉGIME

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs. Bien que relativement stable, elle peut fluctuer d'une année à l'autre en fonction de la Politique de financement du Régime. Ainsi, le taux global de cotisation qui était égal à 19,7 % des salaires en 2020 est passé à 18,9 % des salaires en 2021. Il sera égal à 19,1 % des salaires en 2022.

INDEXATION PONCTUELLE

Conformément au mécanisme d'indexation ponctuelle prévu à la Politique de financement du RRUQ, les employeurs participant au Régime ont versé pour l'année civile 2020 une cotisation de 1,15 % de la masse salariale assujettie au RRUQ dans un compte d'épargne hors du Régime. En 2021, les sommes accumulées dans ce compte serviront à payer intégralement une modification au RRUQ permettant de verser aux retraités admissibles une indexation ponctuelle sur la portion de leur rente constituée avec les années de service accumulées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2017. Ce taux d'indexation sera de 1,0 %, soit 100 % de l'inflation au Canada en 2020.

Votre tout dévoué,
Alain Vallée, directeur général

SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

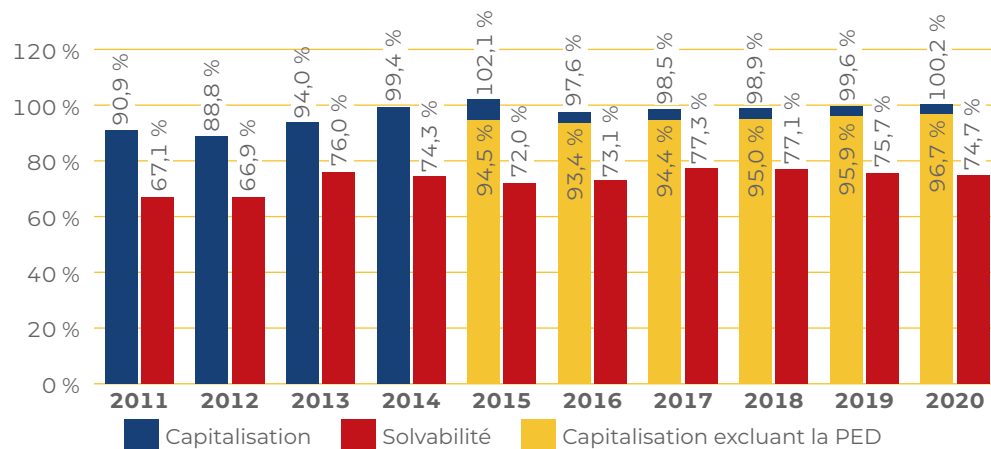


Eve Belmonte, Directrice de l'actuariat

RÔLE DE LA DIRECTION DE L'ACTUARIAT

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime
- Conserver, en collaboration avec les employés, des données de participation fiables
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime
- Collaborer avec le Comité de retraite et les intervenants concernés pour assurer l'application de la Politique de financement, et effectuer des recommandations quant à son usage ou son contenu lorsque requis

Historique des ratios de capitalisation et de solvabilité (%) au 31 décembre



SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

Bases d'évaluation statutaire

Capitalisation	Solvabilité
<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèse de continuité du Régime • Financement ordonné à long terme • Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement • Une provision pour écarts défavorables (PED) doit être constituée à partir des gains actuariels 	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèse de terminaison du Régime • Taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada)

1. Évaluation actuarielle de capitalisation

L'évaluation actuarielle de capitalisation sert à déterminer le financement requis au RRUQ (taux de cotisation). La dernière évaluation actuarielle complète enregistrée auprès de Retraite Québec est celle en date du 31 décembre 2019.

Les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020, comparés à ceux des deux années précédentes, sont présentés ci-dessous :

(millions \$)	31 décembre		
	2020	2019	2018
Actif	5 064	4 713	4 252
Réserve (PED*)	(178)	(174)	(168)
Actif au compte général	4 886	4 539	4 084
Passif	(5 052)	(4 732)	(4 301)
Surplus/(déficit) au compte général	(166)	(193)	(217)
Ratio de capitalisation (actif total)	100,2 %	99,6 %	98,9 %
Ratio de capitalisation (compte général)	96,7 %	95,9 %	95,0 %
Taux d'actualisation avant marge	5,65 %	6,13 %	6,30 %
Marge pour écarts défavorables	0,92 %	1,16 %	0,91 %
Taux d'actualisation après marge (hypothèse de rendement de la Caisse à long terme)	4,73 %	4,97 %	5,39 %
Rendement de la Caisse, net des frais	8,25 %	11,64 %	0,87 %

* PED = provision pour écarts défavorables requise par la Loi constituée par les gains actuariels

La situation financière de capitalisation du RRUQ est demeurée stable depuis 2016, et le ratio de capitalisation a même connu une constante amélioration.

Cette stabilité du ratio de capitalisation est le résultat de la fluctuation, chaque année, du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation correspond au rendement espéré de la Caisse à long terme, duquel on soustrait une marge pour écarts défavorables (en d'autres mots, un coussin de sécurité). En réduisant l'espérance de rendement futur de la Caisse pour évaluer les obligations du Régime, on crée un coussin de sécurité qui permet d'absorber les pertes actuarielles futures. Ce coussin de sécurité est de plus de 500 M\$ au 31 décembre 2020. C'est la Politique de financement du RRUQ qui prévoit que la marge pour écarts défavorables fluctue chaque année précisément dans le but de stabiliser la situation financière du RRUQ, et par le fait même, le taux de cotisation. Cette fluctuation de la marge pour écarts défavorables permet de reporter la reconnaissance des gains et pertes actuariels à un moment futur.

Au 31 décembre 2020, si on tient compte de la réserve statutaire (PED), le RRUQ affiche un surplus de 12 M\$. Lorsqu'on soustrait la réserve statutaire (PED) de 178 M\$, le RRUQ montre un déficit de 166 M\$. La Loi exige que ce déficit de 166 M\$ soit financé sur 15 ans. Ceci constitue l'une des trois composantes de la cotisation totale au RRUQ. Pour plus de détails sur le taux de cotisation, veuillez vous référer à la section suivante.

La Politique de financement du RRUQ stipule que la marge pour écarts défavorables applicable au calcul de la situation financière de capitalisation doit demeurer à l'intérieur des balises suivantes :

Marge pour écarts défavorables

Marge minimale	Marge maximale
0,25 %	1,25 %

Depuis l'adoption de la Politique de financement en 2017, il a toujours été possible de faire fluctuer la marge pour écarts défavorables à l'intérieur des balises prévues afin de stabiliser la situation financière du RRUQ. Toutefois, dans le futur, si l'expérience du Régime faisait en sorte que les marges minimale ou maximale soient atteintes, alors la situation financière du RRUQ devrait reconnaître les gains et pertes actuariels qui excèderaient les bornes permises, et le taux de cotisation au RRUQ en serait éventuellement affecté.

2. Évaluation actuarielle de solvabilité

Conformément à la Loi, le rapport d'évaluation actuarielle du RRUQ doit contenir une évaluation de sa situation financière sur base de solvabilité. La situation pour les trois dernières années est présentée dans le tableau suivant :

Évaluation actuarielle de solvabilité

(millions \$)	2020	31 décembre 2019	2018
Actif	5 053	4 703	4 243
Passif	(6 768)	(6 214)	(5 505)
Surplus/(déficit)	(1 715)	(1 511)	(1 262)
Degré de solvabilité	74,7 %	75,7 %	77,1 %

Contrairement à la capitalisation, la situation financière de solvabilité fluctue annuellement selon les conditions économiques en vigueur en date de l'évaluation actuarielle. En 2020, les taux d'intérêt applicables au calcul du passif actuariel de solvabilité ont diminué, causant une augmentation du passif actuariel et du déficit de solvabilité. Bien que ce déficit de 1 715 M\$ au 31 décembre 2020 ne doive pas être financé, le degré de solvabilité de 74,7 % est pris en considération lors de l'acquittement des prestations de cessation d'emploi, pour les participants qui choisissent le transfert de leurs droits accumulés sous forme d'une somme forfaitaire.

TAUX DE COTISATION

Conformément à la Loi, la cotisation totale au RRUQ comporte trois composantes. Une description des composantes ainsi que les taux applicables en 2021 et 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous. La répartition des composantes varie d'une année à l'autre en application de la Politique de financement.

	Description	Cotisation 2022 (% du salaire)	Cotisation 2021 (% du salaire)
Cotisation d'exercice	Cotisation servant à financer le coût des prestations octroyées dans l'année courante aux participants actifs	16,2 %	16,0 %
Cotisation de stabilisation	Cotisation requise par la Loi servant à financer une marge de sécurité	1,7 %	1,5 %
Cotisation d'équilibre	Cotisation requise par la Loi servant à financer le déficit de capitalisation de 166 M\$	1,2 %	1,4 %
Cotisation totale	Cotisation totale minimale requise par la Loi	19,1 %	18,9 %

12

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs participant au RRUQ. Ainsi, la cotisation salariale des employés est égale à 9,45 % du salaire en 2021 et à 9,55 % du salaire en 2022.

Puisque la cotisation salariale est calculée sur le salaire ajusté, qui est égal au salaire réduit de 25 % du minimum entre le salaire et le maximum des gains admissibles (« MGA »), la cotisation salariale des employés est égale à 11,23 % du salaire ajusté en 2021 et à 11,40 % du salaire ajusté en 2022.

La ventilation de la cotisation salariale est présentée ci-dessous pour 2021 et 2022 :

Cotisation en fonction du salaire ajusté

	2022	2021
Cotisation salariale d'exercice	9,67 %	9,51 %
Cotisation salariale de stabilisation	1,01 %	0,89 %
Cotisation salariale d'équilibre	0,72 %	0,83 %
Cotisation salariale totale	11,40 %	11,23 %

Les employeurs participant au RRUQ cotisent exactement le même pourcentage que les employés, c'est-à-dire 11,23 % du salaire ajusté en 2021 et 11,40 % du salaire ajusté en 2022.

INDEXATION DES RENTES

Chaque année, les retraités du RRUQ ont droit, à leur date d'anniversaire de retraite, à une certaine augmentation de leur rente qui dépend de leurs années de participation (c'est-à-dire les années pour lesquelles ils ont cotisé au RRUQ). Les détails sont présentés ci-dessous :

1-Rentes accumulées avant 2005

Les retraités ayant participé au RRUQ avant 2005 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée avant 2005 égale à 100 % de l'inflation. L'inflation est égale à 1,0 % en 2020 de sorte que l'indexation sur cette portion de rente sera égale à 1,0 % en 2021.

2-Rentes accumulées de 2005 à 2017

Les retraités ayant participé au RRUQ à compter du 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2017 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée de 2005 à 2017 égale à l'inflation moins 3 % (au minimum 0 %). Ce pourcentage est donc de 0 % en 2021.

Toutefois, un mécanisme d'indexation ponctuelle a été mis en place en 2018 avec l'objectif de verser une indexation additionnelle à la garantie de base du RRUQ. Ce mécanisme, qui est financé par des cotisations de l'employeur, ne garantit cependant pas le niveau des indexations futures, puisque celui-ci dépendra du résultat des évaluations actuarielles annuelles.

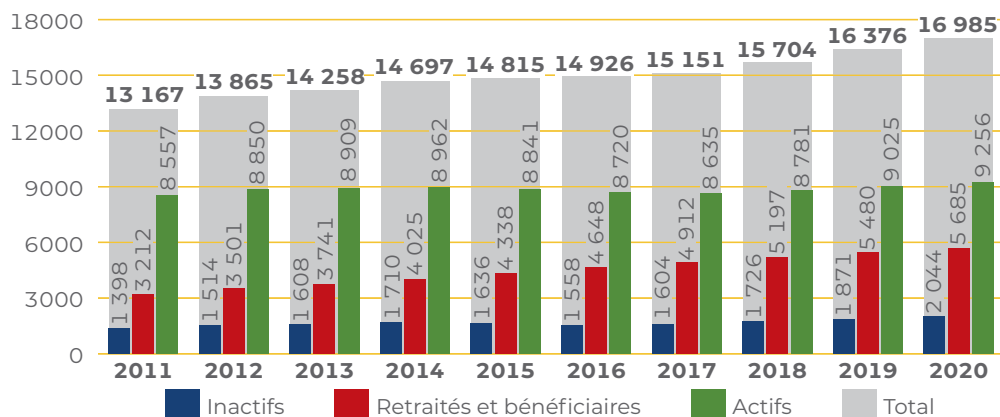
L'année 2021 est la troisième année d'application de l'indexation ponctuelle, et l'augmentation des rentes admissibles est de 1,0 %, ce qui est égal à 100 % de l'inflation. Le versement de l'indexation ponctuelle nécessite une modification au Règlement du RRUQ qui, au moment de la préparation de ce rapport, est en cours de traitement. Dès que le processus de modification sera conclu, les retraités admissibles recevront une communication du RRUQ concernant l'augmentation de leur rente.

3-Rentes accumulées depuis 2018

Les retraités ayant participé au RRUQ depuis le 1^{er} janvier 2018 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée depuis le 1^{er} janvier 2018 égale à 75 % de l'inflation (arrondi à une décimale), donc 0,8 % en 2021.

PROFIL DES PARTICIPANTS

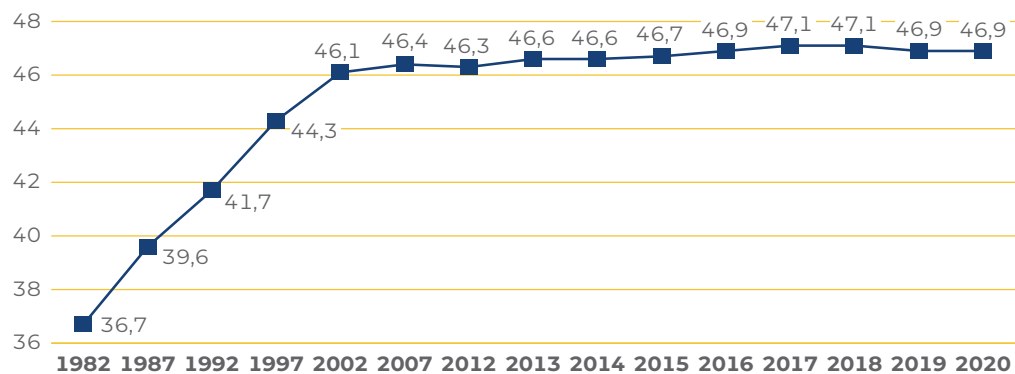
Évolution du nombre de participants (au 31 décembre)



Le nombre total de participants a connu une croissance de 3,7 % en 2020. Le nombre de participants actifs a augmenté de 2,6 %, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 3,7 %.

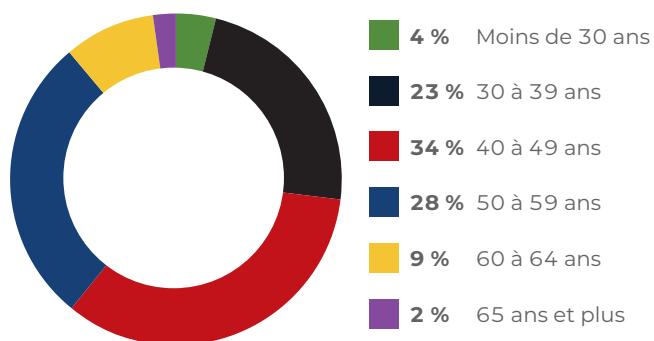
14

Évolution de l'âge moyen des participants actifs



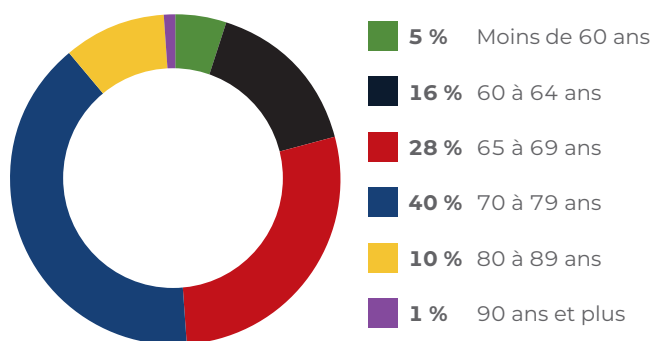
L'âge moyen des participants actifs est relativement stable depuis plusieurs années.

Ventilation des participants actifs par groupe d'âge



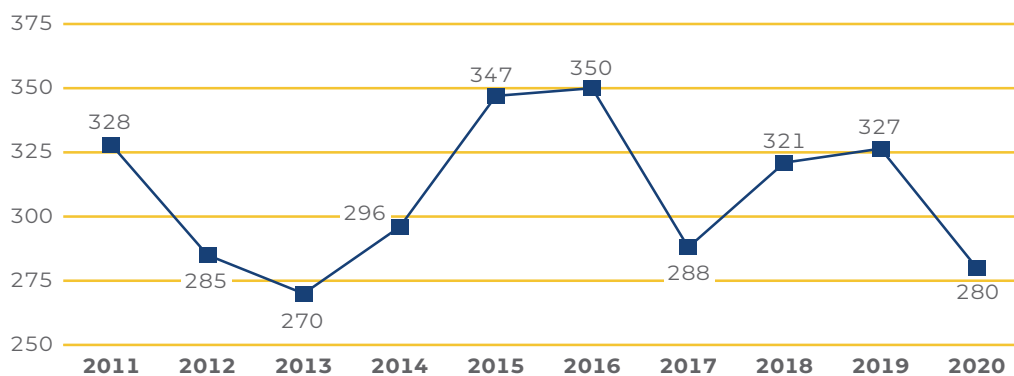
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même depuis quelques années, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

Ventilation des retraités et bénéficiaires par groupe d'âge



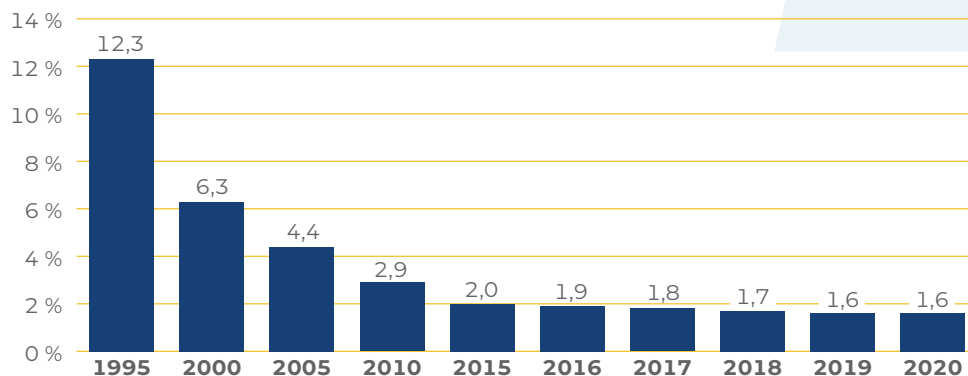
L'âge moyen des 5 685 retraités et bénéficiaires s'élève à 70,7 ans et 21 % de ceux-ci ont moins de 65 ans.

Nouveaux retraités



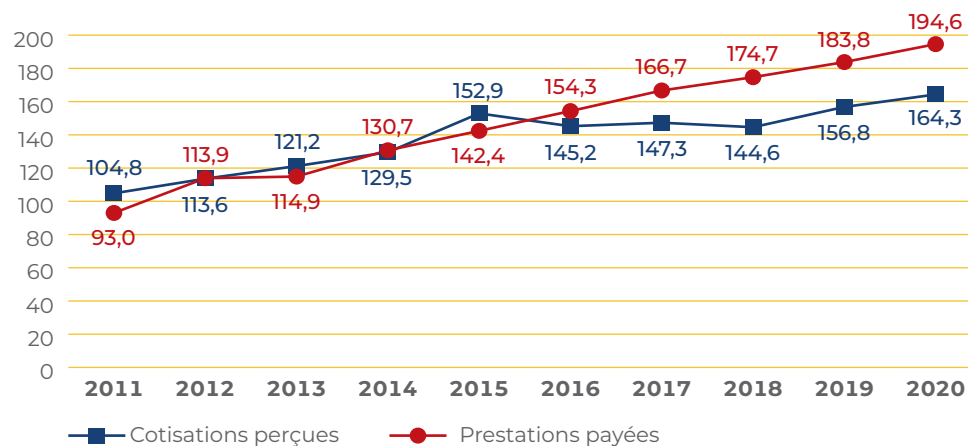
Le nombre annuel de nouveaux retraités avoisine les 300 depuis plusieurs années.

Évolution du ratio du nombre de participants actifs par retraité et bénéficiaire



L'un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités. Étant donné la stabilité des effectifs du réseau de l'Université du Québec, ce ratio est appelé à diminuer au cours des prochaines années, ce qui signifie une augmentation du poids des obligations financières du Régime découlant des retraités et bénéficiaires.

Flux monétaire (en M\$)

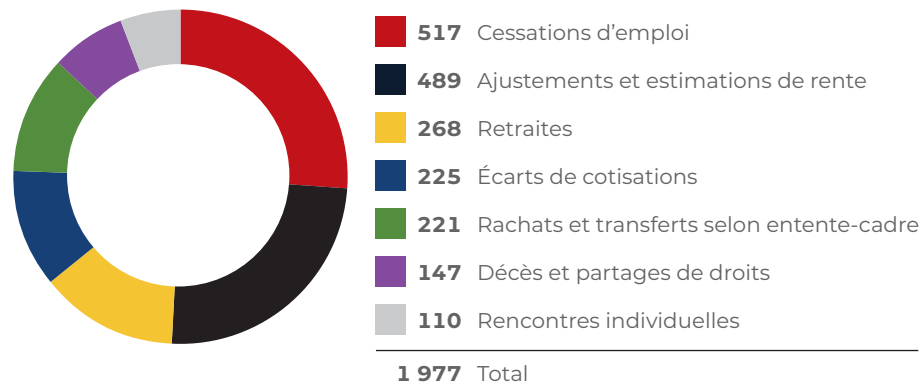


SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

En 2020, le Secrétariat a reçu 1 977 demandes de service, qui se répartissent comme suit :

Service à la clientèle



GOVERNANCE

La structure de gouvernance du RRUQ permet d'assurer une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. La communication et la collaboration entre le Comité de retraite et la Table réseau, de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs, sont également essentielles au bon fonctionnement du Régime.

Le Comité de retraite est l'administrateur du RRUQ. Son rôle est d'assurer la saine gestion et l'administration du Régime, conformément aux lois et aux dispositions du Règlement du RRUQ¹. Le Comité de retraite peut présenter ses recommandations quant aux modifications



Sylvie Bombardier, *Directrice aux affaires juridiques et à la gouvernance*

qui pourraient être apportées au Régime, mais il ne détient pas le pouvoir de modifier les dispositions du Règlement du RRUQ. C'est l'Assemblée des gouverneurs qui a le pouvoir de modifier le Règlement du RRUQ après avoir reçu un avis, à cet effet, de la Table réseau.

COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

18

Le Comité de retraite est composé de 29 membres² répartis comme suit:

- Chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité »³ du Règlement du RRUQ désigne un membre.
- Les employés de chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité » du Règlement du RRUQ désignent un membre.
- 4 membres sont élus à l'occasion de l'assemblée annuelle:
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs;
 - 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires;

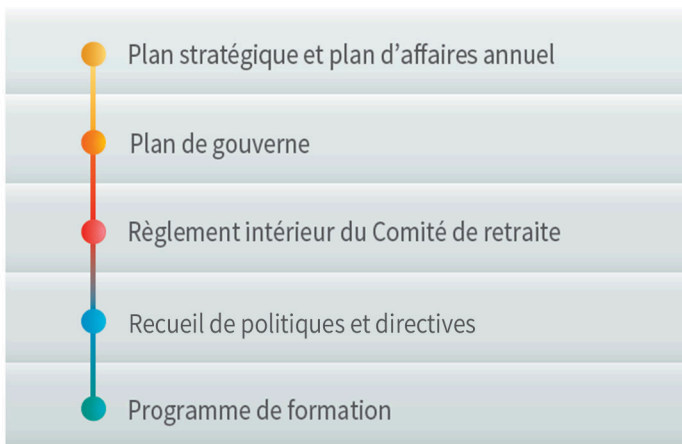
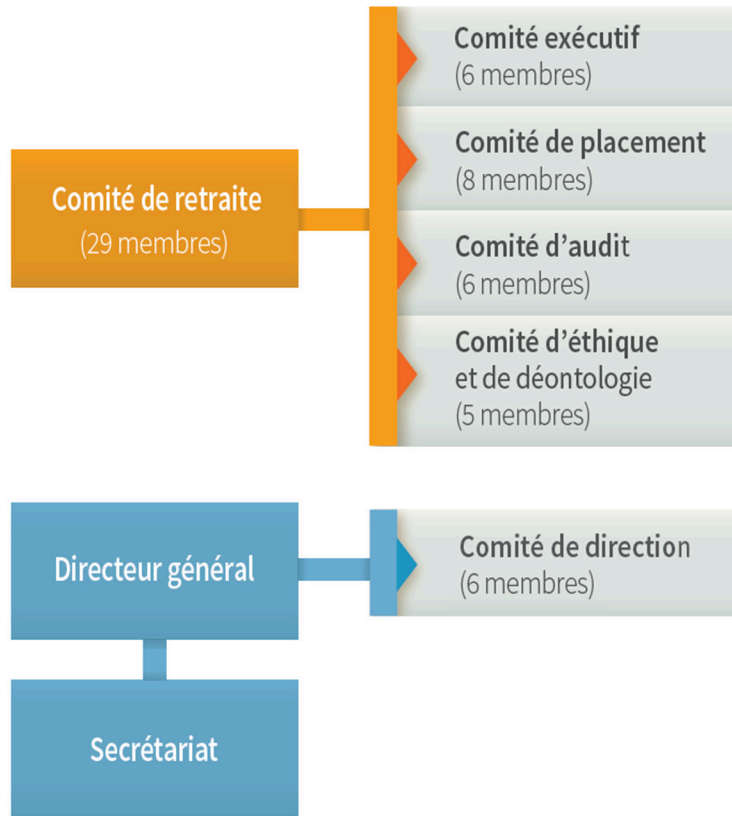
- 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs;
- 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires.
- 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.
- 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire. Cela signifie que le Comité de retraite doit agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt des participants ou bénéficiaires.

¹ Le Règlement du RRUQ réfère plus précisément à l'annexe 6-B *Régime de retraite de l'Université du Québec* du règlement général 6 *Ressources humaines*.

² Voir la liste des membres dans la section « Comités et partenaires », page 76.

³ Conformément à la disposition 22.1 du Règlement du RRUQ, les corporations ou entreprises couvertes par la définition « autre unité » ont droit de désigner des membres du Comité de retraite si elles comptent au moins 50 participants le 31 décembre précédant les nominations à être effectuées.



MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RRUQ

Les modifications habituelles de mise à jour ont été apportées au Règlement du RRUQ :

- Mise à jour du taux d'intérêt applicable pour la dernière année (article 2.1.18);
- Mise à jour de la liste des rentes viagères converties des cotisations volontaires (appendice IV);
- Versement de l'indexation ponctuelle (appendice III).

Une mise à jour a également été effectuée à l'égard de l'adresse postale de l'une des « autres unités » qui participent au Régime (appendice II).

L'année 2020 a également été l'occasion de faire adopter par les instances la refonte globale du Règlement du RRUQ. L'objectif de cette refonte était de retirer du Règlement tous les passages qui ne sont plus utiles afin d'établir les prestations et cotisations applicables en vertu du Régime ou pour traiter un rachat, un transfert de service ou une rente différée. Ainsi, le Règlement du RRUQ refondu ne contient que les dispositions réglementaires d'application courante. La refonte était également l'occasion d'ajuster la numérotation des articles et sections du Règlement, d'insérer certains sous-titres pour faciliter le repérage de concepts clés, d'uniformiser l'emploi de certains termes et expressions et de corriger quelques coquilles. La refonte du Règlement du RRUQ n'a aucun impact sur les droits, les rentes ou les prestations prévus par le Régime.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET À CERTAINES PROCÉDURES ET DIRECTIVES

Le Règlement intérieur du Comité de retraite (ci-après « CR ») est révisé régulièrement et au cours de l'année 2020, différents ajustements y ont été apportés.

➤ Formulaires de déclarations des membres des comités

Des ajustements ont été apportés aux articles 3.5.3 et 5.5.5 du Règlement intérieur au sujet du pouvoir délégué au Comité d'éthique et de déontologie d'analyser et d'émettre un avis au sujet des formulaires de déclarations remplis par les candidats aux postes de membres du CR qui sont élus à l'occasion de l'assemblée annuelle.

Parallèlement à ces ajustements, l'annexe A – *Code de déontologie des membres des comités* ainsi que deux des formulaires de déclarations qui découlent de ce Code ont été modifiés afin que le formulaire sur les antécédents, qui doit être rempli par tous les membres des comités, vise également les fautes déontologiques ayant fait l'objet d'une sanction.

➤ Utilisation de formulaires électroniques dans Mon Dossier

La section 5.4 et l'annexe C – *Politique de confidentialité* du Règlement intérieur ont été modifiées afin de permettre l'utilisation de formulaires électroniques par le biais du site sécurisé Mon Dossier. Les conditions d'utilisation du site Mon Dossier ont aussi été mises à jour pour permettre l'utilisation de formulaires électroniques.

› Procédure de révision de décision par le Comité exécutif

Un ajustement à l'article 3.2.2 c) du Règlement intérieur a permis de rendre la procédure de révision de décision disponible à toute personne concernée par l'application du Règlement du RRUQ et non seulement aux membres du Régime. La *Politique en matière de service à la clientèle*, sous la responsabilité du Comité exécutif, a été mise à jour en conséquence.

› Modifications diverses

Enfin, différentes modifications ont été apportées au Règlement intérieur à des fins de mise à jour : article 2.12.2 (moyens technologiques de participation aux réunions), article 4.10.1 (précisions fournies par les fournisseurs de services en matière de normes déontologiques) et article 5.1 4) (réorganisation du Recueil de politiques et directives).

SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE CYBERRISQUES

Des démarches ont été entreprises afin d'évaluer les solutions disponibles pour faciliter la gestion d'une éventuelle situation de cyberincident et pour limiter les dommages pouvant en découler. Au terme de ces travaux et conformément à la résolution prise par le Comité de retraite, une police d'assurance cyberrisques a été souscrite par le RRUQ.

PANDÉMIE ET GESTION À DISTANCE DE CERTAINES ACTIVITÉS DU RRUQ

En 2020, le RRUQ a dû adapter ses façons de faire et ses processus habituels pour tenir compte du contexte de la pandémie et des règles de distanciation physique en découlant. À la suite de l'annonce des mesures sanitaires par le gouvernement, les réunions de tous les comités se sont tenues par visioconférence et le télétravail a été implanté pour les employés du Secrétariat dont les fonctions le permettent. L'assemblée annuelle 2020 s'est également tenue lors d'une séance unique webdiffusée, plutôt qu'à l'occasion de l'habituelle tournée des établissements du réseau. Le Secrétariat s'est assuré que la webdiffusion de l'assemblée respecte les exigences légales et réglementaires applicables.

La pandémie a aussi été l'occasion de réviser la documentation et les pratiques administratives du RRUQ afin de permettre l'utilisation d'outils technologiques, de même que pour s'assurer que les opérations effectuées à distance et hors du lieu de travail habituel s'effectuent de façon prudente et diligente.

COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS

En plus des communications qui sont transmises annuellement aux participants (relevés annuels de participation, avis des séances de l'assemblée annuelle, nominations des membres élus à l'occasion de l'assemblée annuelle), les avis suivants leur ont été transmis:

13 mars 2020

Un avis concernant les efforts déployés par le Secrétariat pour assurer la continuité des services pendant la crise de COVID-19 et pour informer les participants et membres de l'annulation des rencontres en personne.

19 juin 2020

Un avis sur l'indexation qui sera appliquée sur les rentes en paiement aux dates d'anniversaire de retraite comprises entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 inclusivement.

22 juillet 2020

Un avis concernant des modifications au Règlement du RRUQ qui visent le versement de l'indexation ponctuelle ainsi que des mises à jour diverses.

23 septembre 2020

Un avis concernant le taux de cotisation au RRUQ pour 2021.

9 décembre 2020

Un avis concernant le nouvel outil de messagerie sécurisée disponible dans Mon Dossier.

FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU RRUQ

Le Comité de retraite encourage constamment ses membres à acquérir de nouvelles connaissances utiles à l'administration du Régime. À cet effet, le Secrétariat donne régulièrement des formations aux membres du Comité de retraite et il transmet fréquemment des informations concernant des formations données par des organismes externes.

Enfin, pour répondre le plus adéquatement possible aux différentes demandes des comités, afin d'effectuer les suivis auprès des conseillers externes et pour veiller à la conformité des opérations administratives du Régime, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, des conférences ou des webinaires leur permettant de maintenir à jour leur expertise professionnelle.

RAPPORT DES COMITÉS

Comité de retraite

Au cours des sept réunions du Comité tenues en 2020, le Comité de retraite s'est penché, notamment, sur la situation financière du RRUQ, le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019, le taux de cotisation du Régime, l'assurance responsabilité des fiduciaires, le budget et les états financiers. Il a aussi poursuivi les travaux sur sa planification stratégique des prochaines années et a pris connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires et des suivis trimestriels du rendement du Régime, en plus des dossiers récurrents.

Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. En 2020, les membres ont souligné le bon fonctionnement du Régime en général.



Louis Dufresne, *Président*

Comité exécutif

Le Comité exécutif a traité plusieurs dossiers en 2020. Il a tenu sept réunions. Il a discuté de la situation financière du RRUQ, du dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019, du taux de cotisation au Régime, du plan d'affaires annuel, du budget et du mandat de la firme d'actuaire externes. Il a fait des recommandations au Comité de retraite à ces sujets. Le Comité exécutif s'est aussi penché sur certaines modifications à apporter au Règlement intérieur du RRUQ. Compte tenu de la crise sanitaire reliée à la COVID-19, il a, dans un premier temps, décidé de reporter la tenue des assemblées annuelles normalement prévues en mai. Par la suite, il a recommandé au Comité de retraite de tenir exceptionnellement par vidéoconférence seulement l'assemblée annuelle 2020. Celle-ci s'est tenue le 7 octobre 2020.

De plus, le Comité exécutif a participé aux travaux sur la planification stratégique du RRUQ et a approuvé un plan de relève pour les postes clés des employés du Secrétariat. Les membres du Comité exécutif ont également procédé à l'autoévaluation du Comité exécutif. Les membres sont ainsi d'avis qu'ils ont adéquatement rempli les obligations qui découlent des pouvoirs qui leur ont été impartis et des mandats que le Comité de retraite leur a confiés.



André G. Roy, *Vice-président*

Comité de placement

En 2020, le CP a tenu six réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires, la révision de tous les mandats et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement. Ils ont également rencontré douze gestionnaires de portefeuille.

Dans le cadre de la Politique de placement implantée en juillet 2019, le CP a approuvé des modifications aux poids des grandes classes d'actifs vers les cibles ultimes. Ainsi, les allocations aux classes d'actifs « Obligations canadiennes » et « Actions canadiennes » ont été réduites pour augmenter l'allocation aux classes d'actifs « Dette de croissance », « Infrastructures » et « Immobilier & Concessions ». De plus, afin d'optimiser le ratio rendement/risque de la classe d'actifs « Actions étrangères », une révision en profondeur du portefeuille a été effectuée; il est prévu que les changements proposés soient complétés au plus tard en avril 2021.



Matthieu Dufour, *Président du Comité de placement*

24

Les membres ont convenu de nouveaux investissements dans les fonds suivants: Fonds Ardian Real Estate European II, Fonds Oaktree Opportunités XI, Fonds d'investissement à court terme canadien TD Émeraude, Fonds Canso Strategic Credit, Fonds Conundrum QRPIF VI, Fonds Novacap TMT VI, Fonds Blackstone BioMed Life Science Real Estate, Fonds Brookfield Real Estate Finance VI, Fonds Crescent Direct Lending III Levered, Fonds Ardian Americas Infrastructure V, Fonds Brookfield Premier Real Estate Partners.

Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits.

Les membres ont procédé à l'autoévaluation du CP. Finalement, le Comité a discuté des structures de gestion, ainsi que des changements à apporter au portefeuille de référence. Ces derniers ont été présentés au CR.

Comité d'audit

En 2020, le CAU a tenu quatre réunions. Dans le respect de son mandat, les faits marquants des activités des membres ont trait aux points suivants:

- Analyser, discuter et recommander l'approbation des états financiers 2019 au CR;
- Recevoir et assurer un suivi des commentaires et recommandations de l'auditeur externe pour l'exercice 2019;
- Analyser, discuter et approuver le rapport de l'auditeur externe sur les taux de rendement de 2019;
- Procéder à l'évaluation de services de l'auditeur externe requise annuellement;
- Approuver le plan d'audit externe 2020;
- Recevoir et discuter du résultat de la vérification des données des employeurs de 2019;
- Approuver le processus de vérification des données des employeurs pour 2020;
- Analyser et questionner les résultats de la vérification des rentes de 2020;
- Examiner les états financiers 2019 non audités des filiales de placement au même moment que les états financiers annuels du RRUQ, et en recommander l'approbation au CR;
- Analyser et commenter le questionnaire 2019 sur le respect des obligations légales et fiscales et le questionnaire 2019 sur le contrôle interne à être approuvés par le CR;
- Prendre connaissance des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2020, dont les résultats trimestriels des balayages automatisés concernant la sécurité informatique;
- Approuver un mandat spécial concernant le recouvrement d'impôts retenus à la source aux Pays-Bas.



Mario Beauséjour, *Président*
du Comité d'audit

Comité d'éthique et de déontologie

En 2020, les membres du Comité d'éthique et de déontologie (CED) se sont réunis à quatre occasions. Les réunions tenues au printemps et au début de l'automne ont eu lieu par visioconférence afin de tenir compte du contexte particulier de la pandémie. En début d'année, les membres du CED ont donné suite à une demande du Comité exécutif concernant les formulaires de déclarations annuelles des membres des comités. Les conclusions émises par le CED dans son rapport ont donné lieu à

des amendements apportés au Règlement intérieur de même qu'au Code de déontologie et aux formulaires de déclarations en découlant, afin de prévoir l'analyse des formulaires des membres du Comité de retraite qui sont élus à l'occasion de l'assemblée annuelle, tout en précisant les informations devant être divulguées par tous les membres de comités. En cours d'année, les membres du CED ont également poursuivi leur réflexion sur l'Énoncé de valeurs du Comité de retraite, sur l'actualisation du document de sensibilisation en matière d'éthique ainsi que sur le processus disciplinaire prévu au Code de déontologie. Dans le cadre de ses activités habituelles, le CED a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents judiciaires des membres des comités ainsi que celles des employés du Secrétariat, de même que les déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus. Le CED a aussi procédé à l'analyse des réponses et commentaires fournis dans le cadre de l'autoévaluation du Comité de retraite, à qui il a ensuite soumis ses observations et recommandations. Aucune plainte ou irrégularité n'a requis que le CED fasse enquête au courant de l'année.



Carole Chauvin, Présidente du Comité d'éthique et de déontologie

Synthèse des réunions pour 2020

	Nombre de réunions	Nombre de dossiers traités	Taux de présence des membres aux réunions
Comité de retraite	7	45	85 %
Comité exécutif	7	42	95 %
Comité de placement	6	43	98 %
Comité d'audit	4	29	96 %
Comité d'éthique et de déontologie	4	24	90 %

RESSOURCES HUMAINES

La COVID-19 a chamboulé la vie personnelle et professionnelle de tout le monde et les employés du Secrétariat ont dû, eux aussi, adapter leurs façons de travailler à cette nouvelle réalité. Face à cette menace externe, le Secrétariat s'est adapté rapidement. Le service aux participants et aux retraités étant notre priorité, tout a été mis en œuvre pour que l'ensemble des opérations du RRUQ puissent être exécutées. Ainsi, l'équipe des technologies de l'information s'est assurée de fournir rapidement le matériel informatique nécessaire au télétravail.



Jérôme Lalande, *Directeur des services administratifs*

Bien que le télétravail ait été fortement favorisé, certaines tâches devaient s'effectuer au bureau. Par conséquent, l'implantation des mesures sanitaires et l'assouplissement de certaines directives permettant de diminuer le nombre d'employés en même temps au bureau ont permis à tous de travailler dans un environnement sécuritaire.

La direction du Secrétariat s'est préoccupée du bien-être de ses employés tout au long de l'année. Consciente que la COVID-19 apportait son lot d'inquiétudes, particulièrement pour les parents de jeunes enfants, la direction a mis en place des mesures d'accommodement afin d'atténuer le niveau de stress chez ses employés. La direction s'est assurée de garder contact avec ses employés en discutant régulièrement avec chacun, en émettant plusieurs communiqués, en organisant des réunions, conférences et activités par visioconférence afin de favoriser le bien-être psychologique de tous ainsi que de maintenir, le plus possible, l'esprit d'équipe.

Les employés du Secrétariat ont démontré une capacité d'adaptation et de résilience remarquable. Le professionnalisme de chacun a permis d'offrir le service à la clientèle habituel et de poursuivre les projets prévus au plan d'affaires. Toujours soucieux de bien servir les comités, les participants et les retraités, les employés ont fait preuve de volonté et de dévouement tout au long de 2020.

L'année 2020 aura été certes éprouvante, mais la situation liée à la pandémie aura forcé l'équipe du Secrétariat à repenser l'organisation du travail et à adopter de nouvelles méthodes de travail qui se sont avérées efficaces et qui demeureront post-pandémie.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La pandémie et le confinement qui en a découlé auront tenu l'équipe TI du Secrétariat bien occupée! Plusieurs méthodes et outils de travail établis depuis longtemps devaient soudainement être revus. Il va sans dire que, comme partout ailleurs, les technologies ont été fortement appelées à soutenir les activités du Secrétariat, de la visioconférence généralisée au réseau virtuel privé (VPN), en passant par les documents et formulaires numériques.

Raison de plus pour aller de l'avant avec la refonte du site Internet, laquelle refonte était déjà prévue au plan de communication. Le nouveau site du RRUQ, mis en ligne en septembre, met l'accent sur la facilité à trouver l'information par le biais de nouveaux profils de participants, permettant ainsi de vous présenter l'information la plus pertinente possible. De nombreux contenus et sujets ont été réécrits complètement, toujours dans le même but d'en faciliter la lecture et la compréhension. L'exercice aura également permis de consulter les participants sur leurs attentes, par le biais de groupes de discussion.

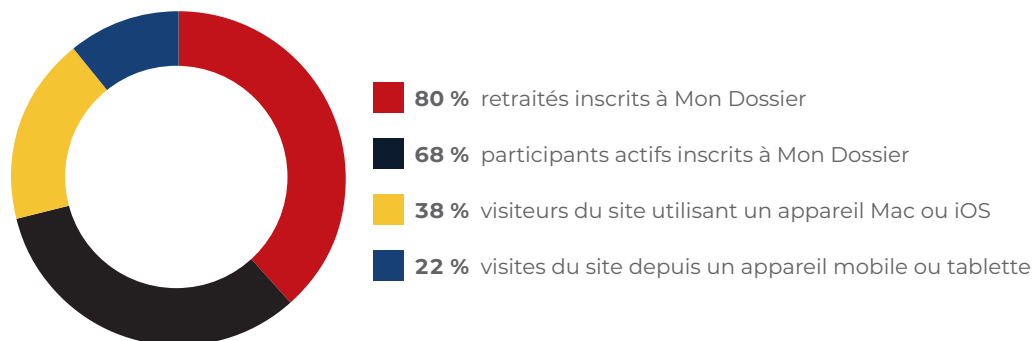
Une nouvelle messagerie, destinée aux participants, a vu le jour sous la section Mon Dossier du site. Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, ce nouvel outil arrive à point nommé. Cette messagerie permettra d'assurer une communication électronique efficace entre les participants et le Secrétariat, tout en protégeant la confidentialité des renseignements échangés.

La sécurité des renseignements personnels demeure d'ailleurs une préoccupation majeure de tous au RRUQ. La réflexion entamée en 2019 a déjà porté fruit et plusieurs mesures susceptibles d'améliorer nos pratiques, la sécurité des renseignements ou la protection des participants ont été instaurées. Cette réflexion se poursuivra bien sûr dans un processus d'amélioration continue, afin d'atteindre un niveau de sécurité le plus élevé possible.

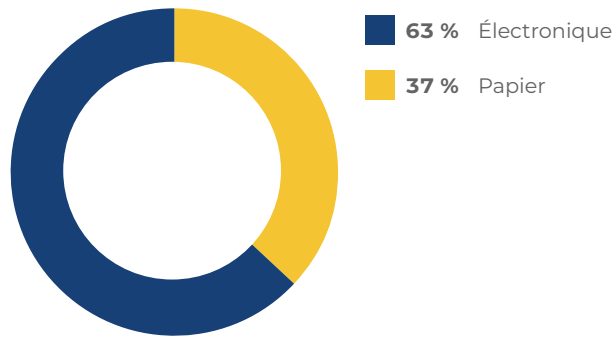
Services en ligne

En 2020, les services en ligne ont été moins sollicités qu'en 2019. L'affluence sur le site Internet est en baisse de près de 25 % et les connexions à Mon Dossier de 7 %. De façon détaillée, la baisse est surtout concentrée sur les projections de rentes, qui reculent de 13 %. En revanche, la consultation des avis de dépôts connaît une augmentation de 26 % et la consultation des relevés annuels se maintient.

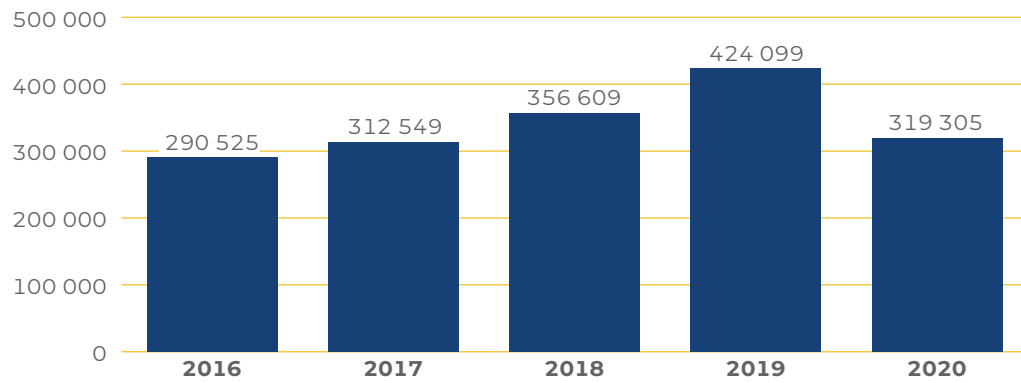
Quelques statistiques en vrac :



% des retraités utilisant les communications électroniques

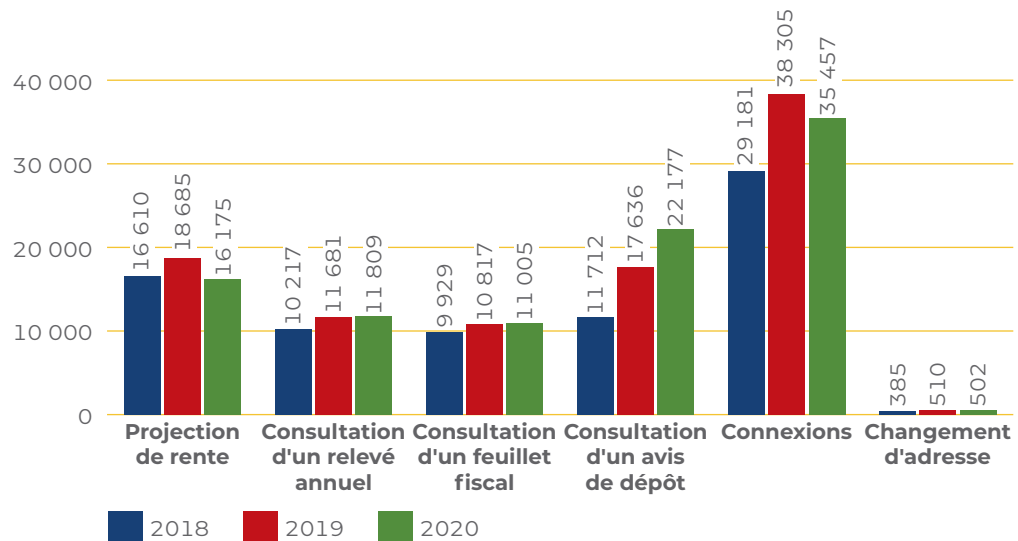


Nombre de pages consultées sur le site Internet



29

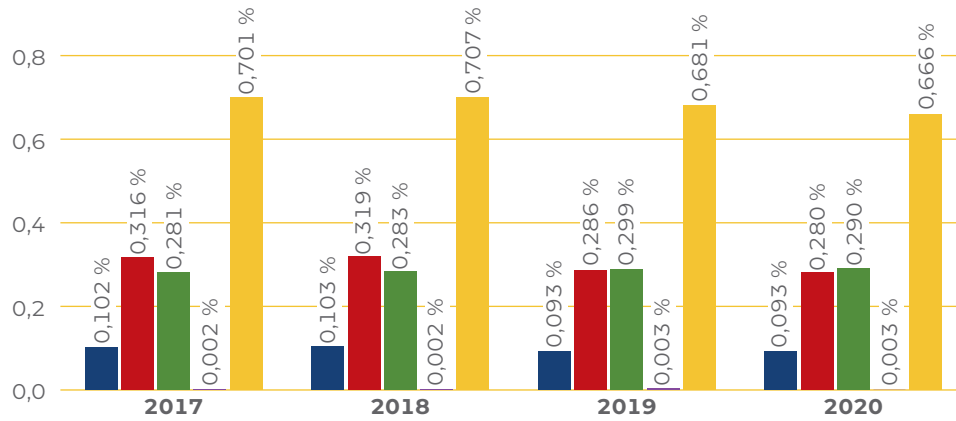
Services en ligne Mon Dossier (en nombre d'utilisations)



FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

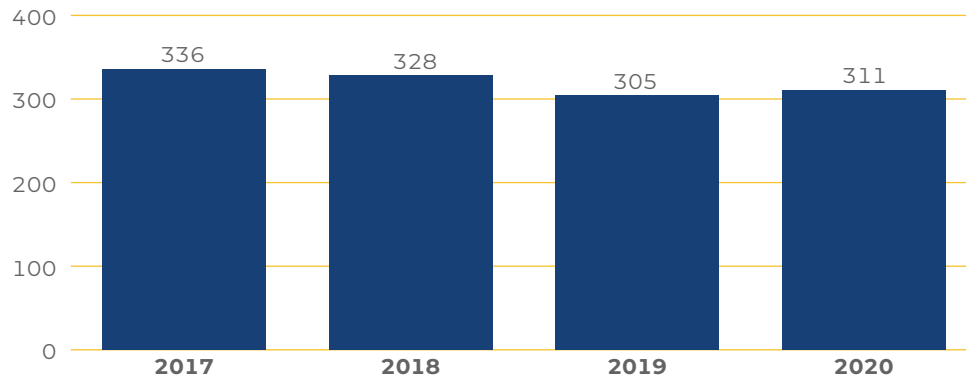
	2020	2019	2018	2017
Frais d'administration	5 288 017	4 987 394	5 155 438	5 088 956
Frais de gestion - placements traditionnels	14 263 764	13 528 082	13 623 077	13 451 386
Frais de gestion - placements alternatifs	14 754 514	14 187 397	12 045 291	11 944 355
Frais de gestion - filiales en propriété exclusive	89 061	79 205	61 143	76 714
Revenus de prêt de titres	(587 700)	(616 087)	(763 165)	(746 659)
Frais totaux d'administration et de gestion	33 807 656	32 165 991	30 121 784	29 814 752
Actif net de fin	5 073 000 000	4 723 000 000	4 260 000 000	4 254 000 000
% Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre	0,093 %	0,093 %	0,103 %	0,102 %
% Frais de gestion – placements traditionnels sur actif net au 31 décembre	0,280 %	0,286 %	0,319 %	0,316 %
% Frais de gestion – placements alternatifs sur actif net au 31 décembre	0,290 %	0,299 %	0,283 %	0,281 %
% Frais de gestion – filiales en propriété exclusive	0,003 %	0,003 %	0,002 %	0,002 %
% Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre	0,666 %	0,681 %	0,707 %	0,701 %



- % Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre
- % Frais de gestion – placements traditionnels sur actif net au 31 décembre
- % Frais de gestion – placements alternatifs sur actif net au 31 décembre
- % Frais de gestion – filiales en propriété exclusive
- % Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre

GESTION DES DÉPENSES

Coût moyen des frais d'administration par participant en \$



PLACEMENTS

FAITS SAILLANTS

- Rendement brut de 8,97 %
- Actifs sous gestion de 5,1 G\$
- Hausse importante des marchés obligataires et boursiers, avec comme toile de fond une pandémie à l'échelle mondiale entraînant une récession économique d'une ampleur historique.



Sébastien Naud*, *Directeur des placements, du contrôle et de la comptabilité*

ANALYSE DU RENDEMENT GLOBAL

L'année 2020 s'est avérée être une des années les plus tumultueuses de l'histoire moderne, marquée par des développements sans précédent. Le nouveau coronavirus faisait déjà partie du bulletin de nouvelles en début d'année, et les préoccupations se sont accentuées au rythme des pays commençant à rapporter leur premier cas de COVID-19.

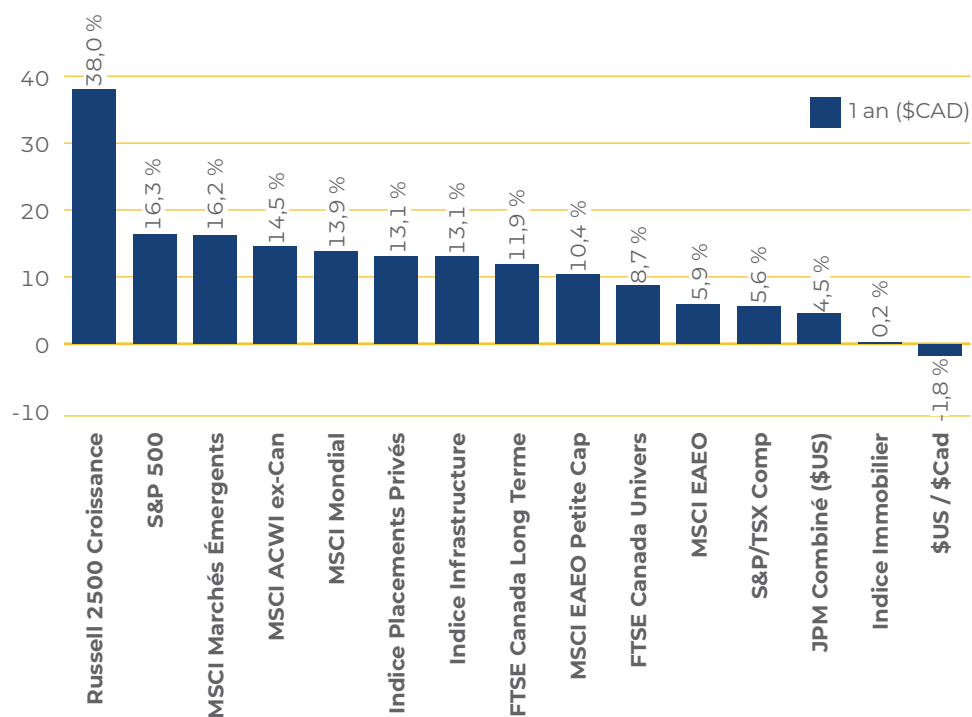
Pour les investisseurs, l'année a été caractérisée par des fluctuations extrêmes des marchés boursiers. Le marché boursier américain a même atteint en mars une baisse de 34 % depuis le début de l'année en lien avec l'aggravation de la pandémie. Ce recul a été suivi par un fort rebond en avril, et le marché a récupéré ses pertes au cours du mois d'août. Ultimement, malgré nombre de préoccupations liées à la pandémie, les marchés boursiers mondiaux ont terminé l'année à des niveaux records. Les marchés obligataires ont été le reflet des marchés boursiers, présentant une volatilité extrême durant la première moitié de l'année et affichant une chute importante des taux, ces derniers clôturant l'année à des niveaux historiquement faibles.

Le tableau 1 présente les rendements des différents indices des marchés financiers pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre.

Dans ce contexte, la Caisse a pu dégager une performance positive de 8,97 % en 2020.

* Monsieur Naud est entré en fonction en mars 2021 remplaçant M. Louis Langlois qui a pris sa retraite à la fin mars 2021.

Tableau 1



RENDEMENT SUR 4 ANS

Pour la période de 4 ans terminée le 31 décembre 2020, le portefeuille global de la Caisse de retraite affiche un rendement annualisé brut de 8,27 %. Ce rendement est inférieur à celui de 8,71 % de notre portefeuille de référence, générant ainsi une valeur retranchée annualisée de 0,44 % (voir tableau 2).

Bien que les classes d'actifs «Obligations canadiennes», «Dette de croissance» et «Placements privés» contribuent fort positivement à la valeur relative de la Caisse, la sous-performance des classes d'actifs «Actions canadiennes», «Actions étrangères», «Immobilier et Concessions» et «Infrastructures» a un impact négatif pour la période.

Tableau 2 – Performance du portefeuille global au 31 décembre

Année	Rendement annuel (%)	Rendement brut annualisé (%)								
		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
2020	8,97	10,67	7,55	8,27	8,33	8,22	8,66	9,49	9,61	8,74
	9,98	12,32	8,48	8,71	8,25	8,06	8,52	8,97	8,91	8,25
2019	12,39	6,85	8,04	8,17	8,07	8,61	9,56	9,70	8,71	
	14,71	7,73	8,29	7,82	7,68	8,28	8,83	8,78	8,06	
2018	1,58	5,93	6,80	7,02	7,87	9,10	9,32	8,26		
	1,18	5,22	5,62	5,99	7,04	7,88	7,96	7,26		
2017	10,47	9,51	8,90	9,50	10,67	10,66	9,25			
	9,41	7,91	7,65	8,56	9,27	9,13	8,15			
2016	8,56	8,12	9,18	10,72	10,70	9,05				
	6,42	6,77	8,27	9,24	9,07	7,94				
2015	7,68	9,49	11,45	11,24	9,15					
	7,13	9,21	10,19	9,75	8,25					
2014	11,33	13,38	12,45	9,52						
	11,34	11,76	10,63	8,54						
2013	15,46	13,02	8,92							
	12,18	10,28	7,62							
2012	10,63	5,79								
	8,42	5,40								
2011	1,17									
	2,47									

Caisse globale (gras)
Portefeuille de référence

RENDEMENT 2020

Au cours de la dernière année, le rendement brut obtenu par les actifs de la Caisse a atteint 8,97 %. Ce rendement sous-performe celui de 9,98 % de notre portefeuille de référence (voir tableau 3).

Cette sous-performance s'explique en grande partie par :

- Notre portefeuille d'actions canadiennes, combinant deux stratégies distinctes, a soustrait 5,23 % à son indice de référence avec un rendement de 0,37 %. La surperformance de notre stratégie en actions québécoises n'a pas réussi à compenser la forte sous-performance de notre stratégie en actions canadiennes, cette dernière retranchant 8,86 % à son indice de référence.
- Notre portefeuille d'actions étrangères a soustrait 3,51 % à son indice de référence avec un rendement néanmoins élevé de 11,03 %. Nos gestionnaires en actions mondiales, qui ont la particularité de protéger le capital lors de marchés baissiers, n'ont que partiellement répondu aux attentes lors du recul boursier du premier trimestre et surtout n'ont pas réussi à suivre le fort rebond boursier des trimestres suivants. Les gestionnaires Hexavest et Unigestion notamment ont retranché une valeur de 15,44 % et 14,35 % pour l'année relativement à leur indice de référence.
- Notre portefeuille « Immobilier et Concessions » a soustrait 5,76 % à son indice de référence avec un rendement de -5,52 %. Le plus grand détracteur a été notre investissement dans le portefeuille spécialisé Immeubles de la Caisse de dépôt et placement du Québec qui affiche un recul de 15,04 % en 2020.

En lien avec un rendement absolu de 8,97 % en 2020, l'actif net de la Caisse de retraite a progressé de 347,2 M\$. De ce fait, les actifs sous gestion augmentent à 5,1 G\$ au 31 décembre 2020.

On rappelle qu'au cours de l'année 2019, le Comité de placement a finalisé la révision de la Politique de placement pour tenir compte de la nouvelle Politique de financement. Le Comité de retraite a approuvé les modifications proposées par le Comité de placement avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2019.

Les principales modifications étaient :

- Élimination des classes d'actifs « Commodités » et « Autres placements alternatifs » ;
- Insertion de deux nouvelles classes d'actifs, « Obligations canadiennes » (20 %) et « Dette de croissance » (10 %) en remplacement de la classe d'actifs « Titres à revenu fixe » ;
- Augmentation de la cible ultime des « Placements privés » (9 %), des « Infrastructures » (10 %) et de « l'Immobilier et Concessions agricoles et forestières » (15 %).

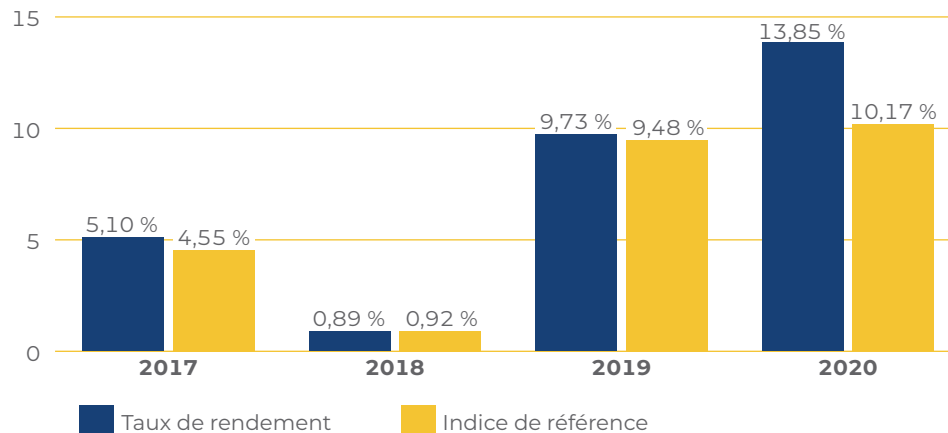
En 2020, le Comité de placement a continué d'ajouter de nouveaux investissements dans des mandats en « Placements privés », en « Infrastructures » et en « Immobilier & Concessions » pour augmenter l'exposition aux placements alternatifs qui représente près de 29 % des actifs de la Caisse en fin d'année (voir tableau 3).

Tableau 3 – Portefeuille de référence*

Classe d'actifs	Pondération		Indice de référence	Performance	
	Cible	Actuelle		Indice	Portefeuille
Obligations canadiennes	24,5 %	24,0 %	55,0 % FTSE Universel+ 45,0 % FTSE Long Terme	10,17 %	13,85 %
Dette de croissance	7,0 %	6,2 %	42,5 % JPMorgan EM Blended 50-50 (\$ US) + 57,5 % FTSE bons du Trésor 91 jours +3,0 %	3,21 %	9,62 %
Actions canadiennes	10,5 %	10,9 %	S&P/TSX Composite plafonné rendement total	5,60 %	0,37 %
Actions étrangères	28,0 %	29,6 %	MSCI ACWI ex-Canada NDR (\$ CAD)	14,55 %	11,03 %
Immobilier et Concessions agricoles et forestières	12,5 %	11,4 %	70,0 % MSCI/REALPAC Canada Property Fund Index + 30,0 % NCREIF Fund ODCE Index (\$ CAD)	0,24 %	-5,52 %
Placements privés	9,0 %	10,0 %	30,0 % S&P/TSX Composite plafonné – rendement total + 70,0 % MSCI Monde NDR (\$ CAD) + 1,5 %	13,14 %	19,61 %
Infrastructures	8,5 %	7,9 %	50,0 % FTSE Long Terme + 50,0 % Bloomberg Barclays Global Aggregate (\$ CAD) + 3,0 %	13,08 %	5,17 %
Total	100 %	100 %		9,98 %	8,97 %

(*) Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le Comité de placement juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille et, en général, le travail accompli par le Comité de placement et la direction des placements, du contrôle et de la comptabilité. Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actifs. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

OBLIGATIONS CANADIENNES



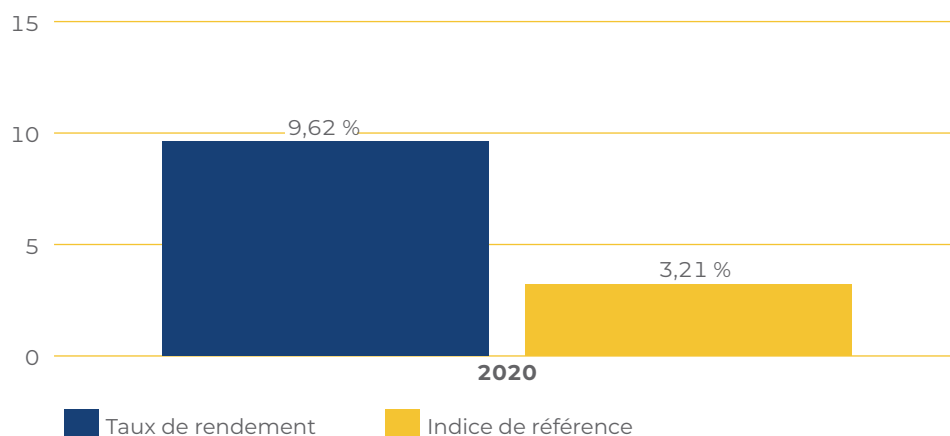
Face à l'anticipation d'une récession causée par les mesures de confinement, les banques centrales à travers le monde ont abaissé leurs taux d'intérêt et/ou préconisé des mesures de politiques monétaires expansionnistes. La Réserve fédérale américaine (FED) a abaissé son taux directeur dans la fourchette 0 % - 0,25 % et la Banque du Canada (BDC) à 0,25 %.

Dans cet environnement, une baisse spectaculaire des taux obligataires a eu lieu, les taux d'intérêt des marchés développés atteignant des creux en mars et demeurant largement confinés dans cette fourchette depuis avril. Le marché obligataire a ainsi offert des rendements fort positifs en 2020. Les obligations long terme ont nettement devancé les échéances de moyen terme et de plus courte échéance. Les obligations gouvernementales ont devancé les autres segments (provinces et sociétés), bien que par une très faible marge.

Le portefeuille d'obligations canadiennes de la Caisse affiche une progression de 13,85 % pour l'année par rapport à 10,17 % pour l'indice de référence (combinant les indices FTSE Canada Universel à 55 % et FTSE Canada Long Terme à 45 %), résultant en une valeur ajoutée de 3,68 %. Sur une période de quatre ans, le portefeuille d'obligations canadiennes a procuré un rendement annualisé de 7,28 % par rapport à 6,21 % pour l'indice de référence, soit une valeur ajoutée annualisée de 1,07 %.

En fin d'année, un total de 1,2 G\$ étaient investis dans différents mandats d'obligations canadiennes, soit un niveau légèrement inférieur à la cible stratégique de 24,5 % des actifs totaux de la Caisse. On rappelle que l'allocation en obligations canadiennes diminuera au cours des prochaines années, la Politique de placement actuelle visant une allocation ultime de 20 %.

DETTE DE CROISSANCE



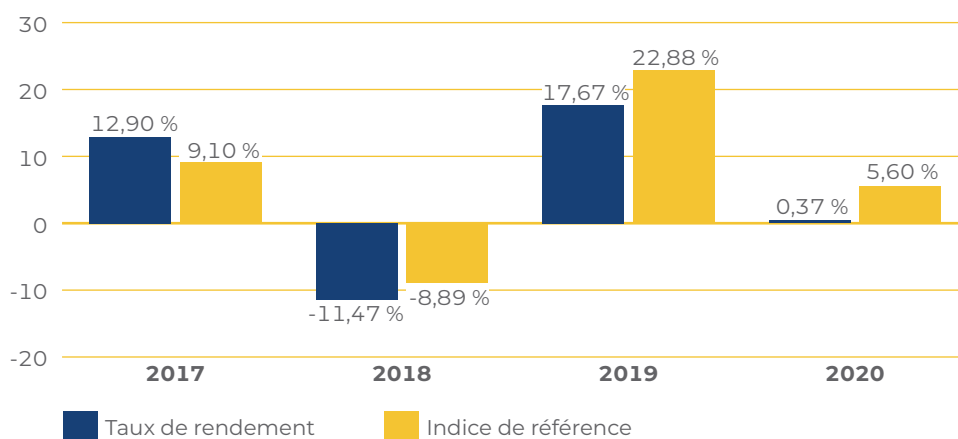
Le segment « Dette de croissance » a officiellement été introduit dans la seconde partie de l'année 2019, avec comme objectif d'obtenir un rendement total à long terme supérieur à celui des obligations canadiennes, tout en maintenant une faible corrélation avec les taux d'intérêt canadiens.

38

La classe d'actifs présente un rendement de 9,62 % en 2020 par rapport à 3,21 % pour l'indice de référence, soit une forte valeur ajoutée de 6,41 %.

En fin d'année, un total de 312 M\$ étaient investis dans différents mandats, notamment en dettes de marchés émergents, en prêts bancaires, en hypothèques et en dettes privées. L'allocation totale représente 6,2 % des actifs totaux de la Caisse, et il est prévu d'atteindre une cible ultime de 10 % d'ici les prochaines années.

ACTIONS CANADIENNES

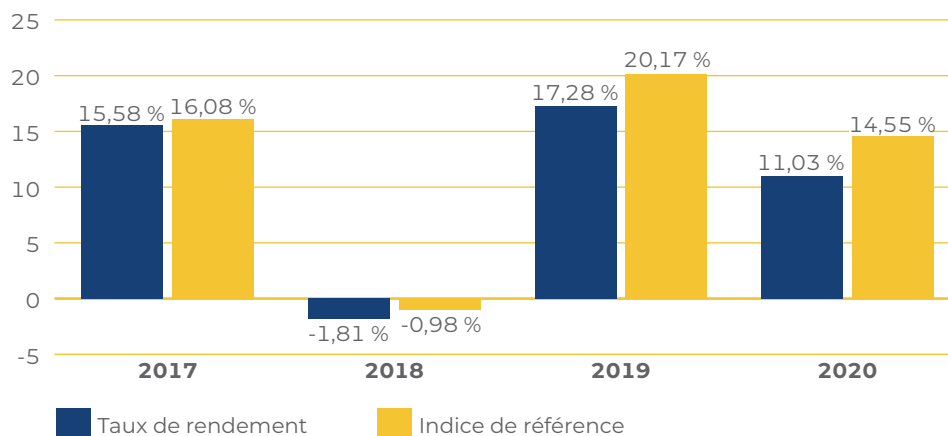


Le marché boursier canadien a offert une performance inférieure à celle de la majorité des pays développés, affichant une avance de 5,6 % en 2020. Avec en tête le secteur des technologies de l'information qui a progressé de 81 %, sept des dix secteurs de l'indice affichent un rendement positif pour l'année ; les secteurs des soins de santé et de l'énergie se distinguant avec des reculs respectifs de 23 % et 27 %.

Pour la troisième année consécutive, le portefeuille d'actions canadiennes a sous-performé son indice de référence, affichant une progression de 0,37 % en 2020, comparativement à 5,60 % pour l'indice S&P/TSX Composite, générant ainsi une valeur retranchée de 5,23 %. Sur une période de quatre ans, le portefeuille d'actions canadiennes a procuré un rendement annualisé de 4,23 %, par rapport à 6,57 % pour l'indice de référence.

Les actions canadiennes totalisaient en fin d'année une valeur de 550 M\$, correspondant à 10,9 % des actifs totaux de la Caisse, soit un niveau légèrement supérieur à la cible stratégique de 10,5 %. On rappelle que l'allocation visée en actions canadiennes est en baisse depuis plusieurs années et il est anticipé que cette réduction se poursuivra dans le futur, la Politique de placement actuelle visant une allocation ultime de 8 %.

ACTIONS ÉTRANGÈRES



En dépit d'une profonde récession mondiale et de profits d'entreprises généralement en baisse par rapport à l'année dernière, les baisses de taux d'intérêt ont soutenu des multiples d'évaluation toujours plus élevés, et permis aux marchés boursiers de progresser à des niveaux records.

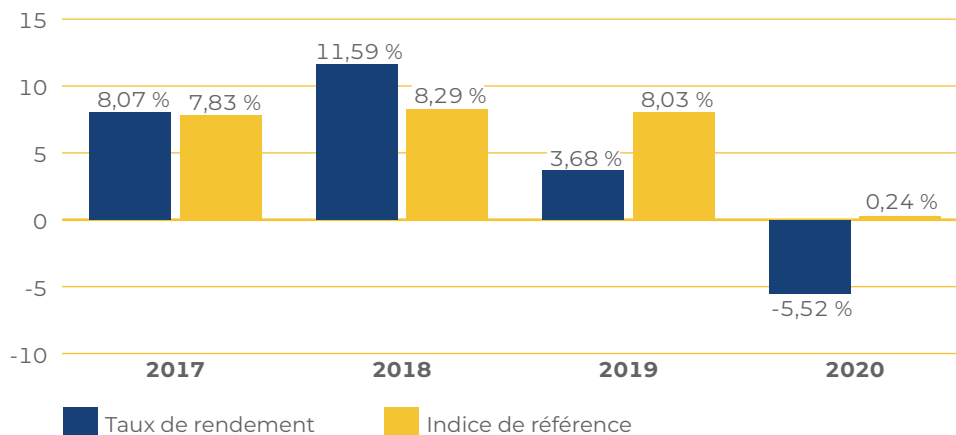
Ainsi, en devises canadiennes, l'indice S&P 500 représentant le marché boursier américain a progressé de 16,3 % (18,4 % en devises locales) réalisant encore une fois une des meilleures performances parmi les pays développés. Les bourses internationales ont offert des performances positives mais plus modérées, l'indice MSCI Europe progressant de 3,5 % (-2,2 % en devises locales), l'indice MSCI Pacifique de 10,0 % (6,2 % en devises locales), et l'indice MSCI Marchés émergents de 16,2 % (18,1 % en devises locales).

Le portefeuille d'actions étrangères de la Caisse présente un rendement de 11,03 % pour l'année, comparativement à 14,55 % pour l'indice de référence (MSCI All Country World Index ex-Canada \$ CAD), retranchant ainsi 3,52 % à l'indice. Dans un contexte de marchés boursiers fortement haussiers en 2020, le portefeuille de la Caisse, qui favorise des stratégies défensives axées sur la protection du capital, est resté à la traîne de la tendance. Par contre, une allocation structurellement plus élevée que l'indice de référence en actions de petite et moyenne capitalisation et en actions de pays émergents a contribué positivement à la performance relative

de la classe d'actifs en 2020. Au cours de l'année, le portefeuille d'actions étrangères a été restructuré afin de potentiellement mieux profiter des hausses de marchés, tout en conservant une certaine résilience lors de marchés plus difficiles. Sur une période de quatre ans, les actions étrangères ont procuré un rendement annualisé de 10,26 %, soit en retrait par rapport à la progression de 12,15 % de l'indice.

Le portefeuille d'actions étrangères totalisait une valeur de 1,5 G\$ en fin d'année, correspondant à 29,6 % des actifs totaux de la Caisse, par rapport à une cible stratégique de 28 %. Une surpondération aux actions étrangères pendant l'année a été bénéfique au rendement total de la Caisse.

IMMOBILIER ET CONCESSIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES



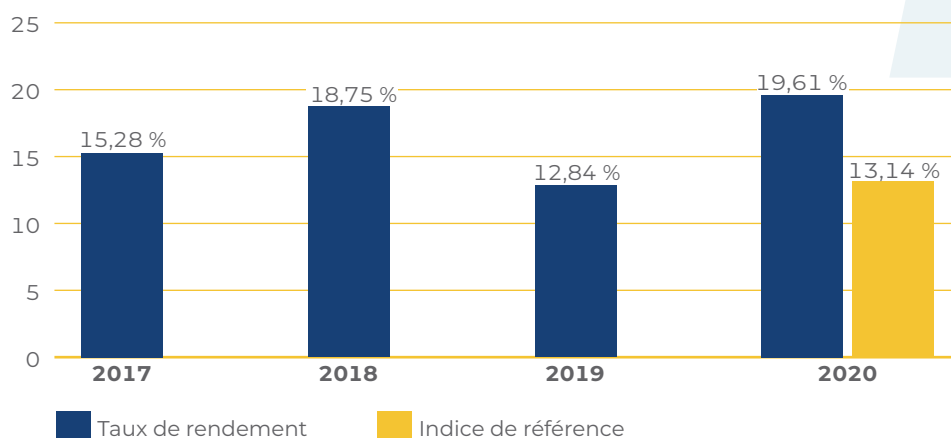
La performance absolue du portefeuille Immobilier et Concessions se situe à -5,52 % en 2020, soit une performance en dessous de celle de l'indice de référence⁴ qui se situe à 0,24 %. Pour une deuxième année consécutive, le rendement du portefeuille a été affecté très négativement par la performance difficile du portefeuille Immobilier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (-15,04%). La plupart des autres mandats de la classe d'actifs ont toutefois affiché des performances positives pour l'année, notamment les mandats des gestionnaires Blackstone, Conundrum et Fiera Comox. Amorcée depuis quelques années, la diversification du portefeuille Immobilier et Concessions a été poursuivie en 2020 par l'ajout de nouvelles stratégies.

À plus long terme, le portefeuille Immobilier et Concessions affiche une performance de 4,25 % sur quatre ans, soit 1,79 % en dessous de son indice de référence.

L'exposition à l'immobilier et aux concessions agricoles et forestières représente 577 M\$, soit 11,4 % des actifs totaux de la Caisse.

⁴ L'indice de référence est : 70 % MSCI REALPAC Canada PFI + 30 % NCREIF Fund ODCE Index (\$CAD) depuis juillet 2019. Avant cette date, l'indice utilisé était le MSCI/REALPAC Canada.

PLACEMENTS PRIVÉS

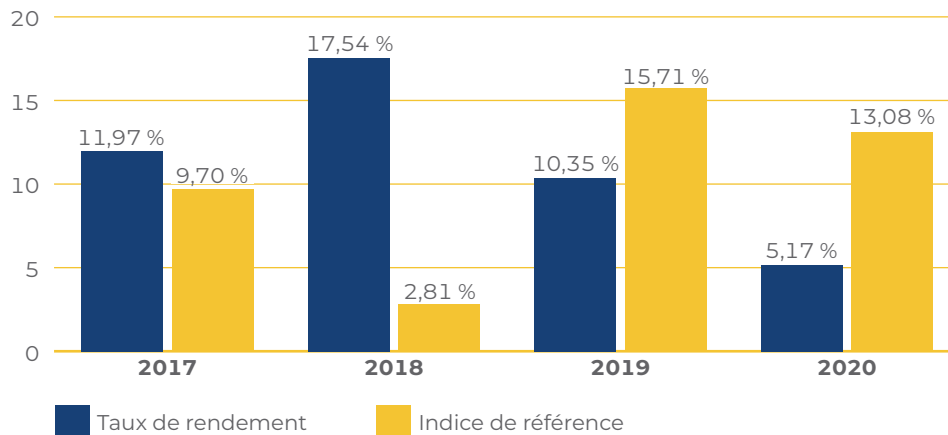


Le portefeuille de Placements privés a généré une performance de 19,61 % pour 2020, soit une performance au-dessus de celle de l'indice de référence⁵ qui se situe à 13,14 %. Le rendement du portefeuille a été affecté positivement par la performance des différents mandats des gestionnaires Novacap, Ardian et CDPQ. À plus long terme, les Placements privés affichent la meilleure performance parmi les différentes classes d'actifs de la Caisse de retraite, soit 16,59 % sur quatre ans.

Au 31 décembre 2020, l'exposition aux Placements privés représente 503 M\$, soit 10,0 % des actifs totaux de la Caisse.

⁵ L'indice de référence est : 30 % S&P/TSX Composite plafonné - rendement total + 70 % MSCI Monde NDR \$CAD + 1,5 % depuis juillet 2019. Avant cette date, la classe d'actifs n'avait aucun indice.

INFRASTRUCTURES



Les investissements en infrastructures demeurent attrayants pour une Caisse de retraite en raison de leurs caractéristiques de protection contre l'inflation, de sensibilité aux variations de taux d'intérêt à long terme et de génération de rendements courants élevés (plus de 4% pour la majorité des mandats). En 2020, le portefeuille Infrastructures présente une performance de 5,17 %, soit une valeur retranchée de 7,91 % par rapport à l'indice de référence⁶ qui a fortement bénéficié de la chute marquée des taux d'intérêt long terme.

À plus long terme, le portefeuille Infrastructures affiche une performance de 11,17 % sur quatre ans, soit 0,95 % au-dessus de son indice de référence.

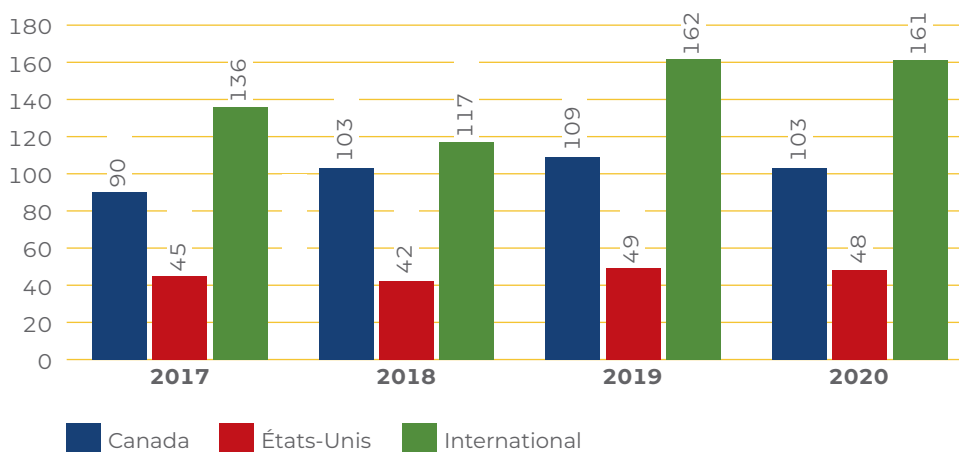
Au 31 décembre 2020, l'exposition aux Infrastructures représente 398 M\$, soit 7,9 % des actifs totaux de la Caisse.

⁶ L'indice de référence est composé de 50 % FTSE Long Terme + 50 % de Bloomberg Barclays Global Aggregate - \$ CAD +3 % depuis juillet 2019. Auparavant, l'indice était FTSE Long Terme +2,5 %.

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

En 2020, nous avons voté à **312** assemblées d'actionnaires. Sur les **4 274** propositions de l'ensemble des assemblées annuelles, nous nous sommes prononcés « pour » sur **48,3 %** des votes enregistrés, « contre » sur **34,2 %** et abstenus sur **17,5 %**. Comme par les années passées, la majorité des abstentions s'explique par l'impossibilité dans ces cas d'exercer un vote contre des propositions. Ces votes contre les recommandations de la direction demeurent au niveau de la nomination des administrateurs et des firmes de vérification, où le manque d'information ne permettait pas d'exercer favorablement nos votes.

Nombre d'assemblées d'actionnaires



L'approche privilégiée par la Caisse en matière d'investissement responsable s'articule autour des volets suivants: l'engagement actionnarial et l'intégration des critères de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'analyse et de décision des investissements. Notre Politique d'exercice des droits de vote et notre Politique sur l'investissement responsable, qui sont nos principaux outils pour atteindre nos engagements, sont disponibles sur le site Internet du RRUQ.

Le RRUQ est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (les « PRI ») de l'ONU depuis 2009. En devenant signataire, il s'est engagé publiquement, en tant qu'investisseur, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

États financiers au 31 décembre 2020

47

Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers

48

Rapport de l'auditeur indépendant

50

État de la situation financière

51

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

52

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

53

Notes complémentaires

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AFFÉRENTES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des Politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au CR conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le soutenir dans ses responsabilités, le CR a mandaté un CAU. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres, ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs audits respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a révisé les états financiers et en a recommandé l'approbation au CR.

En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2020, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Ce document sera déposé auprès de Retraite Québec au plus tard le 30 juin 2021.

Les auditeurs externes du Régime, EY, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au CAU pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général

Le directeur des placements,
du contrôle et de la comptabilité

Alain Vallée

Sébastien Naud, CFA, M.Sc.

L'original signé est disponible au Secrétariat du RRUQ.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Régime de retraite de l'Université du Québec** (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2020, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de retraite conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du comité de retraite et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de retraite qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de promoteur, a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité de retraite et aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité de retraite, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de retraite du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons au comité de retraite et aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 22 avril 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180



Régime de retraite de l'Université du Québec

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 décembre

	2020	2019
	\$	\$
Actif		
Placements <i>[note 4]</i>		
Effets commerciaux	47 891	39 421
Obligations et fonds d'obligations <i>[note 4a]</i>	1 130 699	1 182 442
Dettes de croissance <i>[note 4b]</i>	215 254	201 145
Actions et fonds d'actions <i>[note 4c]</i>	1 636 894	1 737 710
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme <i>[note 4d]</i>	390 721	208 075
Fonds hypothécaires	15 591	16 623
Placements privés <i>[note 4e]</i>	1 048 920	834 922
Placements immobiliers	534 087	429 642
Encaisse détenue à des fins de placements	19 488	39 700
	5 039 545	4 689 680
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	7 174	6 199
Cotisations à recevoir des employeurs	7 123	6 138
Revenus de placements à recevoir	10 393	12 283
Transactions sur les placements en voie de règlement	44	3 147
Autres créances à recevoir	2 514	1 857
	27 248	29 624
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	381	881
Immobilisations corporelles et autres actifs	475	499
Encaisse	15 118	14 208
	15 974	15 588
	5 082 767	4 734 892
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	381	881
Transactions sur les placements en voie de règlement	592	2 914
Charges à payer	8 026	7 495
Prestations de cessation de service à payer	379	1 061
	9 378	12 351
Actif net disponible pour le service des prestations	5 073 389	4 722 541
Obligations au titre des prestations de retraite	5 061 680	4 741 235
Surplus (Déficit)	11 709	(18 694)

Engagements *[note 11]*

Événement subséquent *[note 12]*

Lu et approuvé,

Louis Dufresne, Président

Alain Vallée, Directeur général

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers
L'original signé est disponible au Secrétariat du RRUQ

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2020	2019
	\$	\$
Solde de l'actif net disponible au début de l'exercice	4 722 541	4 260 213
Activités de placements		
Revenus de placements <i>[note 7]</i>	238 694	210 916
Variations de la juste valeur des placements <i>[note 7]</i>	177 294	311 799
	415 988	522 715
Frais de gestion	(28 587)	(27 204)
Honoraires du fiduciaire	(432)	(512)
Frais de transactions	(494)	(435)
Autres	(97)	(159)
	386 378	494 405
Activités d'administration du règlement		
Cotisations		
Cotisations des membres <i>[note 8]</i>	74 370	69 805
Cotisations des employeurs <i>[note 8]</i>	81 603	75 417
Compensation pour retraite anticipée	1 428	1 274
Transferts d'autres régimes	6 894	10 238
	164 295	156 734
Autres revenus	17	17
	164 312	156 751
Prestations		
Prestations de retraite	(184 834)	(172 489)
Prestations de cessation de service	(8 107)	(8 807)
Transferts à d'autres régimes	(1 613)	(2 545)
	(194 554)	(183 841)
	(30 242)	(27 090)
Activités d'administration générale <i>[note 9]</i>	(5 288)	(4 987)
Augmentation nette	350 848	462 328
Solde de l'actif net disponible à la fin de l'exercice	5 073 389	4 722 541

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Régime de retraite de l'Université du Québec

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2020	2019
	\$	\$
Solde des obligations au début de l'exercice	4 741 235	4 309 025
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice provenant de :		
Modifications des hypothèses actuarielles [note 6]	152 036	257 731
Intérêts cumulés sur les prestations	234 009	230 740
Prestations constituées	122 043	117 325
Prestations versées, nettes des transferts	(187 643)	(173 586)
	320 445	432 210
Solde des obligations à la fin de l'exercice	5 061 680	4 741 235

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du régime de retraite

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Mon régime », élément « Règlement du RRUQ ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du Régime (ci-après désigné l'Université) participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Les objectifs du Régime sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la politique de placement en vigueur [note 4], et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

Financement

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est approuvé par le Comité de retraite conformément à la Politique de financement du RRUQ. Cette Politique est accessible sur le site internet du RRUQ www.rruq.ca, dans la section « L'organisation », élément « Politique de financement ».

Prestations de retraite

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les cinq années correspondantes.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du régime de retraite [suite]

Concernant les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Concernant les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 55 ans d'âge et 35 ans de service;
- b) Il a atteint 60 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

54

Prestations au décès

Au décès d'un membre retraité, une rente égale à 60 % de la rente viagère créditée au membre est versée au conjoint survivant à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % (maximum de 40 %) ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.

Au décès d'un membre non retraité, les prestations dépendent de la date à laquelle elles ont été accumulées.

- a) Pour les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, les prestations sont les suivantes :
 - i) si le membre a accumulé moins de dix années de service à son décès, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.
 - ii) si le membre a accumulé dix ans ou plus de service à son décès, une rente viagère égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.
- b) Pour les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018, le conjoint ou les ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

1) Description sommaire du régime de retraite [suite]

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. À compter du 1^{er} janvier 2018, ce montant forfaitaire est acquitté selon le degré de solvabilité du Régime.

Indexation des rentes

Les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2004 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Les rentes accumulées du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2017 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à 0 %.

Les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018 sont indexées annuellement après la retraite selon 75 % de l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant au minimum de la loi s'applique pour les rentes différées accumulées jusqu'au 31 décembre 2017. Les rentes accumulées à compter du 1^{er} janvier 2018 ne sont pas indexées entre la date de cessation et la date de retraite.

Cotisations

En vertu du règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec détermine la cotisation de chacune des parties. Le taux de cotisation des participants au Régime était de 11,7 % en 2020 [11,7 % en 2019].

De plus, les participants peuvent verser des cotisations volontaires sans excéder le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

2) Base de présentation

Les états financiers du Régime sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

3) Principales méthodes comptables

i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les estimations les plus significatives concernent l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que la détermination de la juste valeur des placements privés et immobiliers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par l'actuaire du Régime conformément à la politique de financement.

L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par la société d'actuaire indépendants Mercer et correspond à l'évaluation actuarielle statutaire au 31 décembre 2020, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 juin 2021.

Au 31 décembre 2020, la valeur des obligations au titre des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire au 31 décembre 2020.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ». Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

v) Transactions sur les placements en voie de règlement

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours sont liés aux transactions conclues par le Régime, mais non encore réglées. Les montants à payer sur les transactions en cours comprennent les sommes à payer pour le rachat à court terme, au prix convenu, de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

vi) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ». Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

vii) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sous la rubrique « Frais de transactions » dans les activités de placements.

viii) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

ix) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

x) Remboursements

Les montants à rembourser par suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

xi) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

xii) Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis en dollars canadiens au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les services des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

xiii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, l'équipement et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

xiv) Impôt sur le revenu

Le régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

xv) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les dettes de croissance et les fonds hypothécaires sont composés de titres d'emprunt longue durée dont le taux d'intérêt varie en fonction du marché. La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon des techniques d'évaluation basées sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs selon des taux de marché afférents à des instruments financiers ayant des modalités similaires.
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net au 31 décembre soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires et administrateurs de ces placements, qui l'établit selon des méthodes d'évaluation reconnues sur le marché. Ces méthodes comprennent notamment l'actualisation des flux monétaires futurs ou le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes. Les états financiers annuels de ces fonds sont audités par des cabinets reconnus d'auditeurs externes.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

3) Principales méthodes comptables [suite]

- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

4) Placements

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*, le Comité de retraite s'est doté d'un «Énoncé de la politique de placement» qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité de retraite s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de l'actif net disponible. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour sécuriser le versement des prestations promises à long terme. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire, autres que ceux détenus dans un mandat spécialisé, doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat de R-1 selon l'agence DBRS. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 1 823 422 \$ [1 676 719 \$ en 2019] et est composé des effets commerciaux, des obligations et fonds d'obligation, des dettes de croissance, des fonds hypothécaires et des créances, incluant celles présentées sous les rubriques « actifs déposés en contrepartie des contrats à terme ».

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, la Direction peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance à moins d'un an.

Taux d'intérêt

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre des prestations de retraite du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2020, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 11,5 % ou 581 294 \$ [11,1% ou 526 674 \$ en 2019] des obligations au titre des prestations de retraite du Régime, et toute diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 15,0% ou 760 758 \$ [14,5 % ou 688 274 \$ en 2019] des obligations des prestations de retraite au titre du Régime.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 8,8 % sur la valeur du portefeuille obligataire et des hypothèques non indexées, soit environ 147 944 \$ [8,3 % soit environ 131 725 \$ en 2019].

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 2,95% au 31 décembre 2020 [3,60 % au 31 décembre 2019].

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un certain appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

Diversification

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique.
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4a) Obligations et fonds d'obligations [22,3 % de l'actif net, 25,0 % de l'actif net en 2019]

	2020		2019	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	1 219 497	1 325 080	1 282 681	1 309 725
Obligations canadiennes et fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »	(187 893)	(194 381)	(129 021)	(127 283)
	1 031 604	1 130 699	1 153 660	1 182 442

4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes [26,1 % de l'actif net, 27,7 % de l'actif net en 2019]

	2020				2019	
	FTSE TMX Canada (55 %) univers (45 %) long terme		Fonds d'obligations		Juste valeur	Juste valeur
	% de la catégorie	% de la catégorie	Obligations \$	Fonds d'obligations \$	Juste valeur \$	Juste valeur \$
Fédérales	26,1	8,3	30 189	79 532	109 721	257 629
Provinciales et garanties	46,4	43,8	361 454	219 361	580 815	565 801
Municipales	2,4	0,9	5 483	6 434	11 917	12 739
Sociétés	25,1	52,0	248 908	440 349	689 257	582 217
Encaisse nette et produits dérivés	-	(5,0)	-	(66 630)	(66 630)	(108 661)
	100,0	100,0	646 034	679 046	1 325 080	1 309 725

63

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2020 \$	2019 \$	2020 \$	2019 \$	2020 \$	2019 \$	2020 \$	2019 \$
Fédérales	17 414	111 712	2 884	22 211	9 891	14 048	30 189	147 971
Provinciales et garanties	8 975	35 205	39 441	34 533	313 038	309 162	361 454	378 900
Municipales	-	-	-	-	5 483	4 038	5 483	4 038
Sociétés	126 844	178 173	54 651	20 534	67 413	20 952	248 908	219 659
	153 233	325 090	96 976	77 278	395 825	348 200	646 034	750 568

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Le Régime détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

Le Régime détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	34 150	33 951	(30 305)	(9 667)	75 687	85 374	79 532	109 658
Provinciales et garanties	13 869	4 676	61 189	42 091	144 303	140 134	219 361	186 901
Municipales	473	710	2 531	5 508	3 430	2 483	6 434	8 701
Sociétés	259 271	243 140	99 969	56 062	81 109	63 356	440 349	362 558
Encaisse nette et produits dérivés	(66 630)	(108 661)	-	-	-	-	(66 630)	(108 661)
	241 133	173 816	133 384	93 994	304 529	291 347	679 046	559 157

64

4b) Dettes de croissance [4,2 % de l'actif net, 4,3 % de l'actif net en 2019]

	2020		2019	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds hypothécaires	16 962	16 802	16 077	15 937
Fonds d'obligations corporatives	42 781	46 287	38 157	38 406
Fonds d'obligations étrangères	103 910	146 854	103 910	139 375
Prêts hypothécaires	5 311	5 311	7 427	7 427
	168 964	215 254	165 571	201 145

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario et sont subventionnées par le gouvernement du Canada. Les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4b.i) Fonds d'obligations étrangères [2,9% de l'actif net, 3,0 % de l'actif net 2019]

	2020		2019
	% de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur
	%	\$	\$
Obligations			
Amérique latine et Caraïbes			
Brésil	6,3	9 191	16 577
Mexique	5,6	8 206	8 389
Autres pays	15,7	23 152	26 349
Europe			
Russie	5,0	7 378	10 615
Autres pays	10,3	15 065	16 524
Pacifique/Asie			
Indonésie	8,7	12 770	8 985
Malésie	5,2	7 652	7 025
Autres pays	11,4	16 720	9 723
Afrique/Proche et Moyen-Orient			
Afrique du Sud	10,4	15 231	7 787
Autres pays	14,9	21 868	19 317
Encaisse			
États-Unis	6,5	9 621	8 084
	100,0	146 854	139 375

65

4c) Actions et fonds d'actions [32,3 % de l'actif net, 36,8 % de l'actif net en 2019]

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	2020		2019	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actions canadiennes	429 572	540 449	440 668	569 448
Actions et fonds d'actions étrangères	894 627	1 096 445	1 024 679	1 168 262
	1 324 199	1 636 894	1 465 347	1 737 710

Sans la prise en compte du fait que le Régime effectue une gestion active, tout mouvement de l'indice boursier canadien S&P/TSX de 5 % aurait un effet de 27 002 \$ [28 472 \$ en 2019] alors que tout mouvement de l'indice boursier mondial MSCI ACWI ex-Canada de 5 % aurait un effet de 54 822 \$ [58 413 \$ en 2019] sur le total de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4c.i) Actions canadiennes [10,7 % de l'actif net, 12,1 % de l'actif net en 2019]

	2020		Juste valeur	2019
	S&P/TSX	% de la catégorie		Juste valeur
	%	%	\$	\$
Services financiers	30,3	17,8	96 390	104 492
Énergie	11,2	8,6	46 419	71 745
Produits industriels	12,5	15,4	83 247	111 051
Consommation discrétionnaire	3,8	11,5	61 897	54 976
Matières premières	13,8	18,3	98 888	78 481
Consommation – produits de base	3,9	8,0	43 401	41 448
Services de télécommunications	4,9	9,1	49 015	55 710
Technologies de l'information	10,3	5,9	32 101	21 334
Immobiliers	3,1	1,9	10 343	13 212
Services publics	5,1	3,0	16 364	14 846
Soins de santé	1,1	0,5	2 384	2 153
	100,0	100,0	540 449	569 448

66

4c.ii) Actions et fonds d'actions étrangères [21,6 % de l'actif net, 24,8 % de l'actif net en 2019]

	2020			2019
	% de la catégorie	Actions	Fonds d'actions	Juste valeur
	%	\$	\$	\$
Amérique				
États-Unis	30,2	131 340	200 061	351 352
Autres pays	4,0	3 288	40 627	81 814
Europe				
Royaume-Uni	5,3	30 051	28 229	76 868
Autres pays	21,6	127 328	108 879	230 653
Pacifique/Asie				
Chine	10,2		111 843	57 292
Japon	12,0	55 975	75 904	147 699
Autres pays	13,3	21 102	124 811	186 309
Afrique/Proche et Moyen-Orient				
Autres pays	3,4	3 426	33 581	36 275
	100,0	372 510	723 935	1 168 262

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4d) Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme - S&P 500 [7,7 % de l'actif net, 4,4 % de l'actif net en 2019]

Le Régime détient, au 31 décembre 2020, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 389 719 \$ [208 030 \$ en 2019] sur l'indice S&P 500.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2020			2019		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	1,0%	25 317	3 982	0,3%	16 664	611
Effets commerciaux	26,0%	101 410	101 410	17,2%	35 710	35 710
Fonds hypothécaires	23,2%	91 000	90 948	21,3%	44 813	44 471
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	49,8%	187 893	194 381	61,2%	129 021	127 283
	100,0%	405 620	390 721	100,0%	226 208	208 075

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4e) Placements privés [20,7 % de l'actif net, 17,7 % de l'actif net en 2019]

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2020				2019			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et fonds canadiens	579 727	494 386	487 077	678 995	561 450	433 661	419 861	547 250
Sociétés et fonds étrangers	342 453	215 945	132 654	101 273	306 581	196 496	123 866	98 748
Sociétés en propriété exclusive	-	-	198 426	268 652	-	-	123 431	188 924
	922 180	710 331	818 157	1 048 920	868 031	630 157	667 158	834 922

68

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés.

4e.i) Placements privés – Sociétés en propriété exclusive [5,3% de l'actif net, 4,0 % de l'actif net en 2019]

	2020		2019	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
6714919 Canada limitée	27	8 989	25	10 145
6982620 Canada inc.	26	28 146	25	28 589
4491149 Canada inc.	5 331	6 979	7 630	11 038
7506317 Canada inc.	24 878	33 525	24 782	35 497
8216339 Canada inc.	44 998	53 285	4 945	8 797
9112553 Canada inc.	28 875	34 047	20 562	24 587
9294040 Canada inc.	5 139	3 556	5 139	3 168
9655506 Canada inc.	89 152	100 125	60 323	67 103
	198 426	268 652	123 431	188 924

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concessions agricoles et forestières.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4f) Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	Juste	Juste
	valeur totale	valeur totale
	\$	\$
Devises		
Dollar américain	1 207 542	949 976
Dollar hong-kongais	98 418	67 070
Euro	350 763	367 538
Livre sterling	104 994	115 948
Yen	147 672	137 393
Autres devises	448 657	467 299
	<u>2 358 046</u>	<u>2 105 224</u>

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats en cours au 31 décembre 2020.

<u>2020</u>					<u>2019</u>		
Devise	Échéance	Nominale	Taux	Juste valeur	Nominale	Taux	Juste valeur
				\$			\$
USD	janv-21	150 000	1,2761	(326)	30 000	1,3176	(629)
USD	mars-21	(130 289)	1,2810	942	(41 856)	1,3136	721
				<u>616</u>			<u>92</u>

Tout mouvement de 5 % du dollar canadien aurait les effets suivants, incluant l'effet des contrats sur devises, sur les placements libellés en devises étrangères et sur la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Devises		
Dollar américain	61 603	46 726
Dollar hong kongais	4 921	4 126
Euro	17 538	18 375
Livre sterling	5 250	5 797
Yen	7 384	6 870
Autres devises	22 433	22 593

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	47 891	-	47 891
Obligations et fonds d'obligations	-	1 130 699	-	1 130 699
Dette de croissance	-	215 254	-	215 254
Actions et fonds d'actions	1 636 894	-	-	1 636 894
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	209 295	181 426	-	390 721
Fonds et prêts hypothécaires	-	15 591	-	15 591
Fonds de couverture	-	-	-	-
Placements privés	-	-	1 048 920	1 048 920
Placements immobiliers	-	-	534 087	534 087
Encaisse détenue à des fins de placements	-	19 488	-	19 488
	1 846 189	1 610 349	1 583 007	5 039 545
	36,6%	32,0%	31,4%	100,0%
	2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Effets commerciaux	-	39 421	-	39 421
Obligations et fonds d'obligations	-	1 182 442	-	1 182 442
Dette de croissance	-	201 145	-	201 145
Actions et fonds d'actions	1 737 710	-	-	1 737 710
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	91 610	116 465	-	208 075
Fonds et prêts hypothécaires	-	16 623	-	16 623
Fonds de couverture	-	-	-	-
Placements privés	-	-	834 922	834 922
Placements immobiliers	-	-	429 642	429 642
Encaisse détenue à des fins de placements	-	39 700	-	39 700
	1 829 320	1 595 796	1 264 564	4 689 680
	39,0%	34,0%	27,0%	100,0%

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

4) Placements [suite]

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

		2020				
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Placements privés	834 922	62 999	187 061	(36 062)	1 048 920	230 762
Placements immobiliers	429 642	(40 762)	149 881	(4 674)	534 087	127 851
	<u>1 264 564</u>	<u>22 237</u>	<u>336 942</u>	<u>(40 736)</u>	<u>1 583 007</u>	<u>358 613</u>
		2019				
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actions et fonds d'actions	1 627	-	-	(1 627)	-	-
Placements privés	728 546	27 558	111 727	(32 909)	834 922	167 764
Placements immobiliers	429 505	9 882	29 187	(38 932)	429 642	168 613
	<u>1 159 678</u>	<u>37 440</u>	<u>140 914</u>	<u>(73 468)</u>	<u>1 264 564</u>	<u>336 377</u>

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

5) Prêts de titres

Les transactions conclues aux 31 décembre 2020 et 2019 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	376 306	458 356
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	383 454	466 645
Espèces	381	881

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 381 \$ [881 \$ en 2019] au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, l'emprunteur conservera les titres prêtés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le prêteur ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

6) Obligations au titre des prestations de retraite

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2020 sur la base de l'évaluation actuarielle statutaire à cette date, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 juin 2021. Au 31 décembre 2019, la valeur des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire à cette date qui a été enregistrée auprès de Retraite Québec le 17 juin 2020.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	%	%
Taux d'actualisation	4,73	4,97
Rendement de l'actif ⁽¹⁾	4,73	4,97
Augmentation des échelles salariales		
la première année	1,25	1,25
pour les années suivantes	2,50	2,50
Indexation à IPC - 3 %		
la première année	-	-
pour les années suivantes	0,20	0,20
Indexation à 75% IPC		
la première année	1,10	1,45
pour les années suivantes	1,50	1,50
Pleine indexation des rentes		
la première année	1,50	1,90
pour les années suivantes	2,00	2,00

⁽¹⁾ Le rendement de l'actif est net des frais d'administration, de gestion et inclut une provision pour écart défavorable.

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

7) Activités de placements

Les revenus (dépenses) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Variations de la juste valeur des placements		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse et effets commerciaux	757	773	185	(233)	942	540
Obligations et fonds d'obligations	52 103	50 575	96 526	62 837	148 629	113 412
Dettes de croissance	6 189	1 776	10 716	10 175	16 905	11 951
Actions et fonds d'actions	39 314	52 688	32 142	192 555	71 456	245 243
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	78 812	58 593	4 247	(4 235)	83 059	54 358
Fonds et prêts hypothécaires	494	558	416	(50)	910	508
Placements privés	36 908	37 209	66 145	38 030	103 053	75 239
Placements immobiliers	12 901	7 673	(40 762)	9 887	(27 861)	17 560
Gestion des devises et fluctuation de taux de change	10 612	298	(7 236)	2 833	3 376	3 131
Autres revenus de placements	604	773	14 915	-	15 519	773
	238 694	210 916	177 294	311 799	415 988	522 715

73

8) Cotisations

	2020	2019
	\$	\$
Membres		
Cotisations de l'année courante	72 119	67 620
Ajustements d'années antérieures	612	119
Rachats d'années de service	1 279	1 525
Cotisations volontaires	360	541
	74 370	69 805
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	72 119	67 620
Cotisations relatives au mécanisme d'indexation ponctuelle	8 493	7 203
Ajustements d'années antérieures	591	123
Rachats d'années de service	400	471
	81 603	75 417

Régime de retraite de l'Université du Québec

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

9) Activités d'administration générale

	2020	2019
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	3 864	3 882
Déplacements et réunions	64	88
Dépenses d'exploitation	640	586
Frais externes	347	115
Honoraires des actuaires	179	122
Honoraires des auditeurs	46	46
Autres dépenses	148	148
	<u>5 288</u>	<u>4 987</u>

10) Informations additionnelles

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du Régime se situant dans les 3 ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du Régime.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection de prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

11) Engagements

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2024.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$
2021	<u>235</u>
2022	235
2023	235
2024	<u>215</u>
	<u>920</u>

Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

12) Événement subséquent

Le 1er avril 2021, un montant de 8 348 \$ a été encaissé à titre de cotisations de l'employeur relativement au mécanisme d'indexation ponctuelle qui est prévu à la politique de financement du Régime. Subséquemment à la fin de l'exercice 2020, une indexation des rentes de 1,0 % a donc été approuvée conformément au Règlement du Régime pour la participation des rentiers après le 31 décembre 2004 mais avant le 1er janvier 2018. Cette indexation sera accordée à la date anniversaire du début de la rente avec effet rétroactif au 1er janvier 2021. Le coût de cette modification au 1er janvier 2021 est de 8 320 \$ sur base de solvabilité (6 077 \$ sur base de capitalisation).

13) Informations comparatives

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre la présentation uniforme avec l'exercice 2020.

COMITÉS ET PARTENAIRES

(en date du 31 décembre 2020)

Composition du Comité de retraite (« CR »)

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES CORPORATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC :

Claude Arbour, INRS
Mario Beauséjour, ÉTS
Dominique Biron, UQAC
Luc Boisvert, UQAT
Benoît Desbiens, UQAR
Guy Dufour, ENAP
Olivier Malo, UQTR
André G. Roy, UQ
André J. Roy, UQO
Sylvia Thompson, UQAM
Vacant, TÉLUQ

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LES EMPLOYÉS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC :

Pier-André Bouchard St-Amant, ENAP
Kim Delisle, UQAT
Louis Dufresne, ÉTS
Guy Gendron, UQAM
Hélène Girard, INRS
Harold Heppell, UQAR
André Labelle, UQO
Marie-Flo Pelletier, TÉLUQ
André Rossignol, UQAC
Zaki Taboubi, UQ
Jean-François Vézina, UQTR

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS :

Jacqueline Hébert
Clément Roberge

MEMBRE INDÉPENDANT DÉSIGNÉ PAR LE COMITÉ DE RETRAITE :

Michel Turcotte

MEMBRES ÉLUS À L'OCCASION DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE :

Roland Côté, Membre élu par les retraités et bénéficiaires (votant)
Matthieu Dufour, UQAM - Membre élu par les participants actifs (votant)
Raymond Brulotte, Membre élu par les retraités et bénéficiaires (non votant)
Gaël Le Corre-Laliberté, UQAM - Membre élu par les participants actifs (non votant)

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (« CE ») :

Louis Dufresne, président
Guy Gendron
André Labelle
Olivier Malo
André G. Roy, vice-président
Sylvia Thompson

MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT (« CP ») :

Claude Arbour
Luc Boisvert
Robert Ciamarro, membre externe
Matthieu Dufour, président
Harold Heppell
Michel Lemieux, membre externe
Clément Roberge
Zaki Taboubi

MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT (« CAU ») :

Mario Beauséjour, président
Raynald Bédard, membre externe
Louis Chantal, membre externe
Benoît Desbiens
André Rossignol
Michel Turcotte

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE (« CED »):

Dominique Biron
Carole Chauvin, présidente,
membre externe
Roland Côté
Marielle Puzé, membre externe
Jacques A. Plamondon

PARTICIPANTS AU COMITÉ DES USAGERS

Hélène Allaire, TÉLUQ
Réal Beaugard, SCFP 1574
Jean-François Bégin, UQAT
Audrey Bélanger, UQAR
Martine Bernard, INRS
Lucie Bilodeau, ENAP
Marie-Claude Boivin, RRUQ
Fabienne Boutin, INRS
Guylaine Corneau, UQAM
Johanne Coulombe, ENAP
Sylvain Daigle, INRS
Alexandra Desjardins, ÉTS
Karolyne Desjardins, UQTR
Ralph Doyle, SPPUQAC
Louise Fillion, UQAC
Claude Fortin, FPPU
Marie-Ève Fortin, FPPU
Martine Fortin, UQO
Caroline Foster, TÉLUQ
Anick Fournier, UQAT
Josée Fournier, ÉTS
Ann-Frédérique Gagnon, ÉTS
Josée Gagnon, TÉLUQ
Marcelle Gagnon, UQAT
Annie Girard, UQTR
Isabelle Jean, UQAR
Josée Kelly, UQAM
Chantal Laberge, UQAR
Michel Labranche, SCFP 1800

Annie Langlais, SPPUQAR
Sylvain Lapierre, UQAM
Isabelle Latendresse, ÉTS
Isabelle Latour, UQTR
Jean-François Lavertu, ÉTS
Éric Laviolette, ÉTS
Stéphane Lavoie, UQAC
Laura Lebel, UQAR
Véronique Leblanc, UQAM
Elen Maltais, ÉNAP
Natacha Marier, RRUQ
Julie Michaud, ÉTS
Jacinthe Normand, UQ
Danièle Parent, UQAC
Chantal Racine, SIUQ
Suzanne Rainville, ÉTS
Lyne Robert, ÉTS
Manon Rochefort, PUQ
Habimael Rodriguez Rivas, OUI
Sylvie Ross, UQAR
Marie-Josée Roy, UQO
Diane Saulnier, ÉTS
Chantal Schwarz, UQAM
Lucy Sicard, FUQTR, présidente
Audrey Sills, INRS
CharlesSleighter, SPUQTR
Yves Tardif, INRS
Sandra Thiffault, SPPUQTR
Josée Valcourt, RRUQ

FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Sigle	Nom de l'association	Coordonnées des présidents
APPR-UQTR	Association des professeurs réguliers retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières	Jean Roy 819-373-7027 jean.roy@uqtr.ca
APRÈS L'UQAM	Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal Site Web: www.apres.uqam.ca	André Savary 450-468-6221 andre.savary@outlook.com
APRÈS-INRS	Association des personnes retraitées de l'Institut national de la recherche scientifique Site Web: www.apres.inrs.ca	Magella Cantin 418-873-3710 magella.cantin@inrs.ca
APR-UQAM	Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal	Monique Lemieux 514-486-8410 Moniquelemieux2@videotron.ca
ARENAP	Association des retraités de l'École nationale d'administration publique	Lyse Doyon 418-871-1832, 418-931-1832 Lyse.doyon@videotron.ca
ARRÉTS	Association des retraitées et retraités de l'École de technologie supérieure	Anne Thibaudeau 514-238-6815 ann.thibaudeau@etsmtl.ca
ARTÉLUQ	Association des retraités de la TÉLUQ	Raynald Marchand, président 418-678-9788 renaldmarchand@live.ca
ARUQAC	Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi Site Web: www.uqac.ca/aruqac/	Ghislain Laflamme 418-548-9790 ghislain_laflamme@uqac.ca
ARRUQAR	Association des retraités et retraitées de l'Université du Québec à Rimouski Site Web: www.uqar.ca/aruqar/	André Bédard 418-723-1986 p. 1857 association_retraites@uqar.ca
ARUQAT	Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Serge Tessier 819-797-5495 serge.tessier@uqat.ca
ARUQO	Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais	André Régimbald 819-776-1323 andre.regimbald@uqo.ca
ARUQSS	Association des retraités de l'Université du Québec (siège social) Site Web: www.uquebec.ca/aruqss	Clémence Neault 418-657-1405 clemence.neault@videotron.ca
ARUQTR	Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières Site Web: www.uqtr.ca/asso.retraites	Joane D. Beaudin 819-379-2323 joane.beaudin@videotron.ca

PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES

Actuaires:	Mercer (Canada) Limitée	Montréal, QC
Banque:	Banque Nationale du Canada	Québec, QC
Droits de vote:	Groupe Investissement Responsable Inc.	Montréal, QC
Garde de valeurs:	RBC Services aux investisseurs et de trésorerie	Montréal, QC
Auditeurs externes:	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Québec, QC
Conseillers juridiques:	Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Montréal, QC
	Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Québec, QC

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

79

Obligations canadiennes	AlphaFixe Capital	Montréal, QC
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Canso Investment Counsel Ltd	Richmond Hill, ON
	Gestion de Placements Greystone TD	Toronto, ON
	Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Vancouver, BC
	PIMCO, LLC	New York, NY
Dette de croissance:	Bona Vista Asset Management Limited	Toronto, ON
	Brookfield Asset Management	Toronto, ON
	Canso Investment Counsel Ltd	Richmond Hill, ON
	Crescent Capital Group	Los Angeles, CA
	First National Financial Corporation	Toronto, ON
	Ninety One	Londres, Royaume-Uni
	Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Toronto, ON
Actions canadiennes:	Gestion de placements Eterna	Québec, QC
	Letko Brosseau & Associés	Montréal, QC

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES (suite)

Actions étrangères:	Comgest SA.	Paris, France
	Gestion d'actifs Global Alpha Ltée	Montréal, QC
	Gestion de placements TD Inc.	Toronto, ON
	Hexavest Inc.	Montréal, QC
	Riverbridge Partners, LLC	Minneapolis, MN
	Trivalent Investments	Boston, MA
	Unigestion SA	Genève, Suisse
Immobilier et Concessions:	Ardian	Paris, France
	BentallGreenOak (Canada) L.P.	Vancouver, BC
	Blackstone Group L.P. (The)	New York, NY
	Brookfield Asset Management Inc.	Toronto, ON
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Conundrum Capital Corporation	Toronto, ON
	Fiera Comox Partners Inc.	Montréal, QC
	Global Forest Partners L.P.	Lebanon, NH
Placements infrastructures:	Ardian	Paris, France
	Axium Infrastructure	Montréal, QC
	Brookfield Asset Management Inc.	Toronto, ON
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	IFM Investors	Melbourne, Australie
	Trencap, S.E.C.	Montréal, QC
Placements privés:	Ardian	Paris, France
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Clearspring Capital Partners	Toronto, ON
	Novacap Partenaires	Montréal, QC
	Oaktree Capital Management L.P.	Los Angeles, CA
	Penfund Management	Toronto, ON
	Siparex, Sigefi Private Equity	Lyon, France
	Terra Firma Capital Partners Ltd	Londres, Royaume-Uni
	Wilton Asset Management	Boston, MA





2600, boulevard Laurier, bureau 600
Québec (Québec) G1V 4W1

Téléphone : 418 654-3850
Ligne sans frais : 1 888 236-3677
Télécopieur : 418 654-3854

www.rruq.ca